



# MÉMORANDUM 2024



# INDEX

## **ÉTATS D'URGENCE...INVERSER LA TENDANCE** **4**

---

### **DE MEILLEURS EMPLOIS** **6**

---

- 1 Les pénuries d'emploi 6
- 2 FOREM : tourner le dos aux contrôles et sanctions, pour un accompagnement de qualité 8
- 3 Cellules de reconversion, Coup de boost : quand d'autres modèles font leurs preuves 8
- 4 APE : se mobiliser, se concerter et contrôler... 9
- 5 Aides à l'emploi : un modèle à revoir ! 9
- 6 Incitants à la formation continue 10
- 7 #32h : réduire collectivement le temps de travail 11

### **MIEUX REDISTRIBUER LES RICHESSES** **13**

---

- 1 Services publics : repasser à l'offensive 13
- 2 De meilleurs salaires 14
- 3 Renforcer la sécurité sociale... 14
- 4 Fiscalité : réformer à tous les niveaux ! 17
- 5 Sortir la dette du trou 18
- 6 Économie circulaire 18
- 7 Plan de relance, politique économique et industrielle : anticiper et soutenir 19
- 8 Marchés publics 21
- 9 Économie sociale et coopératives : des alternatives crédibles 22

## MIEUX VIVRE EN WALLONIE

---

23

1	L'Agence pour une vie de qualité (AViQ)	23
2	Non marchand : un modèle à défendre	23
3	Pour une réelle égalité de genre	24
4	Lutter contre les inégalités sociales et la pauvreté	24
5	La santé, plus que jamais essentielle	25
6	Plus d'attention aux personnes âgées et plus vulnérables	29
7	Politiques de l'enfance	33
8	Politique énergétique : retour au public !	35
9	La mobilité, à la croisée des urgences	37
10	L'accès à l'eau : un droit fondamental	38
11	Lutter contre les discriminations : une priorité syndicale	39
12	Environnement	39
13	Droit à l'alimentation	40
14	Migrations	40
15	Un enseignement émancipateur et inclusif	41
16	Logement	42
17	Éducation permanente	42
18	Contre l'extrême droite et son monde : résistance !	43
19	Libertés syndicales	43



# ÉTATS D'URGENCE... INVERSER LA TENDANCE

En mai 2022, les militantes et militants de la FGTB wallonne s'étaient réunis en Congrès. Ils avaient pu dresser un certain nombre de constats au sortir de la crise Covid, de ses vagues successives et ses confinements.

Cette crise sanitaire, et tout ce qui l'avait accompagnée, a en effet agi à la fois comme révélatrice et amplificatrice d'autres crises.

La crise sociale, tout d'abord, marquée par des allocations et des salaires trop bas, les ravages de l'austérité, la double peine qui a touché les femmes seules, les personnes privées d'emploi, les sans-papiers, les jeunes, les pensionnées et pensionnés, les précaires...

La crise de l'économie capitaliste aussi, évidemment. Pas une énième crise capitaliste mais bien la crise du système capitaliste en tant que tel: la faillite d'un modèle politique et économique qui prétend mener à l'enrichissement collectif mais qui ne fait qu'accroître les inégalités et favoriser une concentration toujours plus grande des richesses entre les mains du Capital, au détriment des travailleurs et travailleuses.

L'été 2022, les inondations — en Wallonie et ailleurs —, les canicules qui se généralisent ou encore les incendies destructeurs un peu partout dans le monde nous ont rappelé que la crise environnementale et climatique n'était plus à notre porte... Mais bel et bien là. Et elle touche en premier lieu et le plus durement les classes populaires.

La crise démocratique, enfin, marquée par des attaques de plus en plus dures contre les actions et libertés syndicales, la restriction des droits individuels et collectifs, la banalisation des violences policières, la progression de l'extrême droite et de ses idées...

Face à ces crises, à ces états d'urgence, il n'y a que deux options.

Soit continuer à foncer tête baissée droit dans le mur, en perpétuant le système capitaliste, en aggravant les inégalités, en provoquant des crises environnementales et en faisant le lit de l'extrême droite.

Soit inverser radicalement la tendance. En inversant le rapport de force entre Capital et Travail pour imposer une meilleure répartition des richesses, un modèle économique garantissant des emplois durables et de qualité, une réelle démocratie respectueuse des droits de toutes les femmes et tous les hommes, et une transition écologique socialement juste, qui n'assure rien de moins que la survie de l'humanité.

Ce combat, les militantes, militants, délégués et déléguées de la FGTB wallonne le mènent au quotidien, dans les entreprises, les services publics, les associations, en concertation ou dans la rue quand c'est nécessaire.

À l'approche des élections régionales, fédérales et européennes du 9 juin 2024 – et des négociations politiques qui s'en suivront – la FGTB wallonne tient à adresser aux partis politiques les déclinaisons concrètes de ce combat

global: des revendications et des mesures efficaces et socialement justes, à même d'inverser la tendance. Si certaines d'entre elles concernent inévitablement le niveau de pouvoir fédéral, l'accent est évidemment principalement mis sur les compétences régionales<sup>1</sup>. Ce mémorandum reprend donc de nombreuses mesures permettant d'améliorer la vie en Wallonie, de créer des emplois durables et de qualité, de mieux répartir les richesses, de combattre la précarité, de réduire les inégalités, de développer une transformation sociale, démocratique et écologique de l'économie et d'alimenter les caisses de solidarité fédérale.

D'ici aux scrutins, et par après, la FGTB wallonne continuera à se faire entendre et à peser de tout son poids pour que ces mesures se retrouvent sur la table des futures négociations politiques, soient inscrites dans les accords de gouvernement et se concrétisent rapidement.

---

1 Le mémorandum de la FGTB wallonne concerne tant la Région wallonne que l'Ostbelgien. Pour la FGTB Wallonne, il est en effet essentiel de mettre en œuvre et de faire appliquer les mêmes principes, à tous les niveaux de pouvoir et dans toutes les entités. Si les politiques sont différentes, les valeurs qui inspirent nos interventions restent les mêmes !



# DE MEILLEURS EMPLOIS

## 1 LES PÉNURIES D'EMPLOI

La problématique des pénuries tend à s'accroître ces dernières années, avec notamment les évolutions démographiques de la population active. Depuis quelques années, le FOREM met pourtant en exergue dans son analyse qualitative sur les métiers en tension, une augmentation du vieillissement de la main-d'œuvre occupée dans de nombreux métiers en pénurie. Ces considérations devraient inciter les employeurs à se préoccuper beaucoup plus du renouvellement de la main-d'œuvre, en proposant de meilleures conditions de travail et en développant des politiques plus attractives à l'égard des demandeuses et demandeurs d'emploi, ainsi que des jeunes terminant leurs études.

De même, les politiques publiques de mise à l'emploi devraient se concentrer davantage sur des dispositifs alliant qualification et insertion des chômeuses et chômeurs de longue durée, étant entendu qu'une personne qualifiée ou expérimentée a beaucoup plus de chances de trouver un emploi.

Or, dans les deux cas, on peut dire que le bât blesse. Et les perspectives de voir sur la table des négociations du futur gouvernement fédéral la limitation des allocations de chômage dans le temps risquent d'accroître encore considérablement le problème. Comme l'ont démontré de nombreuses études – compilées en début d'année par la FGTB wallonne<sup>2</sup> –, la stigmatisation, la précarisation et l'exclusion des personnes sans emploi réduisent leurs perspectives d'insertion et les éloignent encore un peu plus des métiers, qu'ils soient ou non en pénurie.

Si l'on veut lutter efficacement contre les pénuries, il est primordial, d'une part, de rééquilibrer la charge de la responsabilité - qui pèse beaucoup trop sur les épaules des demandeuses et demandeurs d'emploi - et, d'autre part, de prendre en considération les évaluations des politiques publiques en matière d'emploi et de chômage.

Les causes des difficultés de recrutement sont multifactorielles et vont parfois diverger d'un métier à l'autre. Néanmoins, comme l'ont montré l'analyse de la Cellule Lutte Contre les Discriminations (CLCD) et l'analyse qualitative du FOREM, une part non négligeable du problème se situe dans certaines exigences patronales démesurées et des conditions d'emploi déplorables. Ce dernier point est par ailleurs corroboré par la vague impressionnante de démissions, qui touche particulièrement les jeunes depuis la crise Covid : + 135 % en 2021, +40,8 % en 2022... Une véritable fuite collective !

---

<sup>2</sup> <https://fgtb-wallonne.be/wp-content/uploads/2023/02/Chomage-Inefficacite-longue-duree.pdf>

C'est pourquoi la FGTB wallonne :

- rappelle la responsabilité patronale en matière de qualité des emplois, de conditions de travail et de rémunération, d'accueil et de formation des personnes engagées. Dans ce cadre, le développement de conditions de travail favorables – pensons par exemple à la réduction du temps de travail, 32h en 4 jours - pourrait constituer une force d'attrait importante en cas de problèmes de recrutement de main-d'œuvre ;
- demande que, partout où l'utilisation quotidienne d'un véhicule est nécessaire, il soit mis à disposition par l'employeur dans le cadre d'une flotte partagée ou que le coût du déplacement soit totalement pris en charge par l'employeur ;
- insiste, au vu de la prolifération des plateformes d'offres d'emploi, pour que soit introduite une obligation pour tout employeur de déclarer son offre auprès du service public de l'emploi, avant toute diffusion via un opérateur privé ;
- revendique la mise sur pied d'un formulaire type anonyme, à remplir obligatoirement par tout employeur refusant d'engager une personne dont les qualifications correspondent au profil recherché pour un poste reconnu comme fonction critique ou en pénurie ;
- insiste sur le rôle fondamental joué par les Instances Bassin-Emploi-Formation-Enseignement (IBEFE) dans les politiques et la création d'emplois ;
- invite le pouvoir politique à soutenir les secteurs professionnels et le FOREM en vue de mener des politiques proactives visant à anticiper les renouvellements de main-d'œuvre, en favorisant notamment des mesures de transmission du savoir entre travailleuses et travailleurs sortants et entrants ;
- insiste pour que les aides à l'emploi soient utilisées pour répondre aux problèmes de qualification de certaines catégories de demandeurs d'emploi, notamment dans les métiers en tension ;
- se positionne pour l'obligation de mentionner le niveau de rémunération dans les offres d'emploi FOREM ;
- propose que le FOREM conseille vivement aux employeurs de prévoir systématiquement une alternative à la candidature par mail ;
- demande que la manière de décréter la pénurie ou la fonction critique fasse l'objet d'une concertation sociale au GPSW afin que des critères objectifs soient établis ;
- demande que le gouvernement wallon et le FOREM communiquent les données circonstanciées sur les pénuries ;
- propose qu'une communication soit pensée et organisée, au départ des IBEFE, à l'attention des établissements scolaires et des personnes privées d'emploi sur les pénuries structurelles et objectives ;
- exige qu'un recensement officiel des offres d'emploi discriminatoires soit mené et qu'en cas de récurrence, des pénalités soient applicables ;
- rappelle que les politiques d'emploi ne peuvent faire l'impasse ni sur certaines catégories de travailleuses et travailleurs – plus de 55 ans, très éloignés de l'emploi, peu qualifiés, etc. – ni sur l'intégration des personnes en situation de handicap ni sur la problématique de l'accueil de l'enfance, en ce compris flexible, enjeu essentiel pour l'accessibilité des femmes à l'emploi et la formation.

## 2 FOREM : TOURNER LE DOS AUX CONTRÔLES ET SANCTIONS, POUR UN ACCOMPAGNEMENT DE QUALITÉ

La FGTB wallonne est radicalement opposée à la procédure de contrôle de disponibilité imposée aux personnes privées d'emploi, instrument de précarisation de l'assurance chômage. Elle met tout en œuvre, au niveau régional, pour en diminuer le coût social : l'effectivité des garde-fous mis en place constitue donc un point d'attention fondamental. De même, la mise en application pratique de la nouvelle procédure d'accompagnement est suivie attentivement, dans la mesure où celle-ci – ainsi que les éventuels retards ou problèmes qui en découlent – peut avoir de graves conséquences pour les personnes inscrites au FOREM, que ce soit en termes d'information ou de garantie et défense de leurs droits.

Pour la FGTB wallonne :

- il est primordial de rappeler que même le meilleur accompagnement qui soit ne permettra jamais de créer de l'emploi. Le débat est quasi exclusivement dirigé sur la responsabilité des demandeuses et demandeurs d'emploi et élude totalement la responsabilité des entreprises et des pouvoirs publics dans la création d'emplois durables et de qualité ;
- dès lors, la suppression des différentes procédures de contrôle de disponibilité reste l'objectif principal, à porter au niveau fédéral ;
- la diminution globale du nombre de sanctions est un élément central de la réforme de l'accompagnement, en premier lieu pour limiter les situations humainement dramatiques mais, rappelons-le, également au bénéfice des entreprises en recherche de main-d'œuvre. À défaut, la réforme sera un échec et le FOREM devra ajuster ses pratiques ;
- la diminution du nombre de sanctions en disponibilité active ne peut se traduire par une augmentation de celles liées à la disponibilité passive ;
- la réforme doit rester centrée sur l'accompagnement et un soutien de qualité, basé sur la confiance entre les équipes FOREM et les personnes suivies ;
- l'accompagnement doit être adapté au profil des personnes, une attention et un soutien particuliers doivent être accordés aux publics les plus fragilisés, et aux personnes privées d'emploi de longue durée et peu qualifiées ;
- l'accompagnement doit se faire dans une démarche de coconstruction respectueuse du parcours et des aspirations de la personne ;
- la réforme ne peut déboucher sur une pression accrue sur les agentes et agents du FOREM ou leurs conditions de travail : la formation et des moyens financiers suffisants sont indispensables ;
- la fracture numérique doit être prise en compte : l'outil numérique ne peut être que complémentaire à l'offre de services du FOREM et ne doit jamais être imposé ;
- l'accompagnement syndical lors des entretiens reste un enjeu central et de taille, et ce dès les premières étapes de la procédure.

## 3 CELLULES DE RECONVERSION, COUP DE BOOST : QUAND D'AUTRES MODÈLES FONT LEURS PREUVES

Depuis plus de 40 ans, les Cellules de reconversion et, depuis 2016, le projet Coup de Boost, obtiennent des résultats remarquables en termes d'insertion dans l'emploi durable ou la formation. Ces projets développent un accompagnement collectif, respectueux, basé sur le volontariat et la confiance, centré sur la personne, ses compétences et ses projets, ses envies, dans le cadre d'un partenariat entre le FOREM et les organisations syndicales via les accompagnatrices et accompagnateurs sociaux.

La FGTB wallonne continue à défendre leur travail et leur développement, il s'agit de leviers essentiels pour inverser la tendance et contrer les politiques fédérales répressives. Le Plan de relance wallon a permis au dispositif Coup de Boost de se déployer sur l'ensemble de la Wallonie. L'adoption d'un décret régional est maintenant une étape nécessaire pour sa pérennisation à long terme et lui garantir les moyens financiers et humains nécessaires.



## 4 APE : SE MOBILISER, SE CONCERTER ET CONTRÔLER...

En 2018 et 2019, les mobilisations de la FGTB wallonne avaient permis de faire échouer la réforme APE Jeholet, qui menaçait 65.000 emplois dans des services publics et non marchands indispensables à la population. En 2021, un nouveau décret a été adopté, avec le soutien de la FGTB wallonne qui considérait cette réforme positive, tant pour les travailleuses et travailleurs concernés que pour l'ensemble de la population.

Le dispositif concerne aujourd'hui 72.000 travailleurs et travailleuses, la FGTB wallonne restera dès lors particulièrement attentive au suivi des procédures et financements ainsi qu'au respect des objectifs fixés :

- maintenir durablement tous les emplois pour lesquels la subvention est aujourd'hui octroyée ;
- organiser annuellement des appels à projets afin d'octroyer de nouvelles subventions APE pour créer de nouveaux emplois répondant à des besoins sociétaux prioritaires ;
- simplifier les démarches et diminuer les charges administratives tant pour les structures employeuses que pour la Région ;
- développer la transparence et, surtout, assurer le suivi efficace du dispositif.

Pour garantir l'atteinte de ces différents objectifs, les principaux points de vigilance seront :

- l'indexation de la subvention forfaitaire pour éviter toute dérive budgétaire menaçant l'emploi. Si le gouvernement a octroyé une prime complémentaire visant à couvrir l'augmentation du coût salarial lié aux franchissements successifs de l'indice pivot, il faut relever que ces primes ne produisent leurs effets que pour les années 2022 et 2023. Il est donc nécessaire que le Gouvernement, complémentirement à l'indexation prévue par la réglementation, octroie une majoration pérenne du montant de la subvention APE de tous les employeurs, faute de quoi un manque de près de 5 % sera inmanquablement constaté dès que les « primes d'inflation » auront pris fin ;
- le dégagement de moyens budgétaires complémentaires afin de soutenir l'emploi et réellement rencontrer les besoins sociétaux prioritaires ;
- la prise en compte des avis des interlocuteurs sociaux dans le cadre des appels à projets répondant à des besoins sociétaux prioritaires. Un rôle important leur a été confié via le CESE Wallonie. Il conviendra de prévoir également des concertations sectorielles incluant le banc syndical et non uniquement le banc patronal ;
- les subventions devront toujours uniquement servir à soutenir l'emploi ;
- le maintien du volume d'emplois subventionnés ainsi que du volume global d'emplois constituent des objectifs minimaux. Il faut viser leur augmentation.

## 5 AIDES À L'EMPLOI : UN MODÈLE À REVOIR !

La législature 2019-2024 n'a pas débouché sur la réforme des aides à l'emploi d'ampleur, dont la FGTB wallonne était demandeuse. Certaines mesures ont certes été prises, mais de manière temporaire, sur base de cavaliers budgétaires et non de modifications décrétales propres.

Les aides wallonnes à l'emploi, qui représentent pourtant un budget de plus de 500 millions € par an, ne remplissent par leur objectif principal de mise à l'emploi des publics éloignés ni même celui de soutien à la création d'emplois. Les effets d'aubaine sont nombreux et une grande partie des aides est captée par le secteur intérimaire. De plus, ces aides ne touchent que trop peu les personnes peu qualifiées et perpétuent les inégalités de genre. Selon les estimations de la FGTB wallonne, moins de 2 % des 135.000 personnes concernées par ces aides en 2022 étaient en chômage dit « de longue durée » (plus de 2 ans).

La FGTB wallonne se positionne donc pour une réaffectation des moyens vers d'autres politiques, orientées vers la création d'emplois durables, de qualité et à haute valeur sociétale ajoutée. Dans ce cadre, elle revendique le conditionnement des aides : durée de contrat, maintien du volume global d'emploi, plafonnement du montant et dégressivité de l'aide, respect de la parité femmes – hommes et de l'égalité salariale, limitation du nombre d'utilisations d'une même aide, obligation d'embauche à l'issue du contrat aidé...

Récemment, le gouvernement wallon a appliqué des modifications aux aides Impulsion, qui constituent des avancées... mais restent insuffisantes et temporaires :

- l'impulsion -25 et 12+ n'est plus accessible que dans le cadre d'un contrat de travail à durée indéterminée, ou à durée déterminée de minimum 2 mois;
- la réduction de cotisations Impulsion 55+ ne sera plus octroyée que pour les travailleuses et travailleurs de 60 ans et plus. La réduction reste néanmoins accessible dans le cas des personnes de 55 ans si elles sont inscrites au FOREM au moment de leur engagement, ce qui constitue un premier pas dans la lutte contre les effets d'aubaine.

La FGTB wallonne revendique la pérennisation de ces mesures ainsi que leur renforcement, notamment l'extension de la durée minimum de contrat de deux à trois mois, afin de permettre aux chômeuses et chômeurs de ne plus être considérés comme «de longue durée» et de pouvoir, conformément à la législation fédérale, prolonger leurs périodes d'indemnisation.

La FGTB wallonne revendique également :

- une définition légale de l'emploi durable et de qualité, sur base de critères clairs. Pour la FGTB wallonne, l'emploi durable et de qualité se définit, a minima et entre autres, par un contrat à durée indéterminée, à temps plein et assurant de bonnes conditions salariales et de travail (salaire permettant d'assurer un niveau de vie correct, conciliation vies privée et professionnelle, respect des normes de santé et de sécurité, droit à une représentation syndicale...);
- un meilleur ciblage des publics les plus fragilisés, avec une attention particulière pour les personnes privées d'emploi de longue durée et peu qualifiées. Dans ce cadre, une réaffectation des budgets des aides les plus concernées par les effets d'aubaine vers celles orientées vers l'insertion des publics les plus fragiles doit être mise en œuvre;
- le maintien du système d'activation des allocations et la suppression des réductions de cotisations sociales;
- une meilleure articulation entre les dispositifs d'aides à l'emploi, la transition environnementale, les orientations politiques régionales et les secteurs d'activité prioritaires définis dans la déclaration de politique régionale;
- l'inclusion d'une dimension formative ainsi qu'une valorisation des compétences acquises dans les aides pour les personnes les moins qualifiées;
- une évaluation annuelle et croisée de l'ensemble des dispositifs d'aide, intégrant l'analyse de la concurrence entre elles, de la montée en compétences et de l'insertion durable;
- l'interdiction d'accès aux aides à l'emploi pour le secteur de l'intérim (PFI et Impulsions), sauf pour leur personnel propre;
- une profonde révision des dispositifs SESAM et Impulsion 55+ : leur conditionnement à des critères clairs et précis de maintien et de retour à l'emploi, ne s'apparentant pas à des mesures d'aides économiques aux entreprises, doit être envisagé. Dans ce cadre, il est également indispensable de développer des dispositifs, contrôles et sanctions visant à empêcher le licenciement de travailleuses et travailleurs sous contrat en vue de les remplacer par des contrats aidés.

## 6 INCITANTS À LA FORMATION CONTINUE

À l'heure où ces lignes sont écrites, la réforme annoncée des incitants à la formation continue n'a pas encore été concrétisée, et il n'est pas sûr qu'elle le sera sous cette législature.

Dans ce contexte, la FGTB wallonne réaffirme ses positions de Congrès et insiste sur la distinction entre les formations se déroulant à l'initiative des employeurs et celles se déroulant à l'initiative des travailleurs et travailleuses. Pour ces dernières, elle rappelle et défend le droit individuel des travailleurs et travailleuses à se former, librement, en vue de l'acquisition de compétences, d'une participation active à la vie de l'entreprise et de la société et de leur émancipation humaine, sociale et culturelle.

Sur cette base, la FGTB wallonne défend les positions suivantes :

- la réforme ne peut s'envisager que dans l'optique du renforcement du droit individuel à se former et s'émanciper. Elle ne pourra pas entériner et pérenniser le dévoiement, voire le détournement, actuel de ce droit par certains employeurs à leur avantage ;
- la reconnaissance et la défense du droit des travailleurs et travailleuses à la reconversion, ce qui implique un nombre d'heures de formation plus important, souvent via la promotion sociale ;
- la réforme devra mener à une réduction des inégalités d'accès : les incitants publics doivent favoriser la participation des publics qui y ont plus difficilement accès, une attention spécifique devant être portée à l'égalité de genre et aux travailleurs et travailleuses à temps partiel ;
- les incitants publics ne peuvent en aucun cas pallier les manquements des entreprises ne remplissant pas leurs engagements en matière de formation ;
- une durée minimale de 32 heures par formation afin de garantir la qualité de celle-ci ;
- l'accès des entreprises aux dispositifs et fonds publics devrait être conditionné, notamment sur base des efforts déjà réalisés sur fonds propres en matière de formation ;
- de nombreux autres points de vigilance s'imposent : simplification des procédures, garantie de la qualité des opérateurs et des modules de formation, formations à distance, reconnaissance et valorisation des acquis de formation, analyse de leur impact sur les conditions de travail... ;
- une évaluation régulière des dispositifs devra être mise en place, tout comme une cellule de veille et d'anticipation, afin d'ajuster l'intervention publique en fonction des besoins de la Wallonie en termes de compétences, des priorités du gouvernement et de celles des interlocuteurs sociaux ;
- les interlocuteurs sociaux devront être associés au suivi du dispositif et aux procédures d'agrément ;
- une réflexion sur l'articulation entre l'intervention publique et les fonds sectoriels est nécessaire, les Instances Bassin-Emploi-Formation-Enseignement pourront y contribuer, au niveau local ou en interbassins ;
- les moyens budgétaires devront être à la hauteur des enjeux, de manière pérenne, et non limités aux budgets dédiés dans le cadre du plan de relance avant de se retrouver amputés ;
- il faut veiller à l'articulation entre les Transitions emploi-emploi et le projet Trajets de transition du gouvernement fédéral. Celui-ci est très contesté – à juste titre – et très éloigné du projet wallon ;
- il est indispensable de renforcer les contrôles afin d'éviter le dévoiement des dispositifs et le détournement de la réglementation et des fonds publics. Dans ce cadre, un renforcement des sanctions à l'égard des acteurs qui se rendent coupables d'abus serait nécessaire.

## 7 #32H : RÉDUIRE COLLECTIVEMENT LE TEMPS DE TRAVAIL

À contre-courant du Jobsdeal, véritable escroquerie et instrument de flexibilité, la FGTB wallonne défend une véritable réduction collective du temps de travail. Pour être efficace et juste, cette mesure doit répondre à certains impératifs :

- l'embauche compensatoire et le maintien du salaire sont des conditions indispensables ;
- elle doit être négociée entre interlocuteurs sociaux, au sein d'un cadre interprofessionnel permettant des déclinaisons sectorielles et d'entreprises ;
- elle doit être suffisamment importante pour garantir une réduction du chômage de masse et éviter le report de la charge de travail sur les travailleuses et travailleurs en place. Pour la FGTB wallonne, les 32h hebdomadaires en 4 jours sont actuellement le modèle à suivre, les modalités pratiques de mise en œuvre devant évidemment se négocier aux niveaux sectoriels et d'entreprises ;
- les heures supplémentaires doivent être strictement encadrées, voire faire l'objet de mesures dissuasives concrètes ;
- des dispositifs d'enregistrement du temps de travail - non intrusifs - sont indispensables ;
- les heures de travail libérées doivent être attribuées en priorité aux intérimaires pour passer en CDI et aux travailleurs et travailleuses à temps partiel qui souhaitent augmenter, contractuellement, leur nombre d'heures de travail.

En s'appuyant sur toutes les expériences réalisées, tant sur notre territoire qu'à l'étranger, il s'agira aussi de :

- réfléchir à toutes les options pour pousser le secteur privé, tant au niveau particulier, sectoriel ou intersectoriel, à concrétiser la mise en œuvre de la réduction du temps de travail;
- favoriser le développement des initiatives au niveau des autorités locales;
- s'inspirer des initiatives prises dans certains secteurs, le non marchand ou au niveau de la Région wallonne, qui sont l'aboutissement d'une stratégie de rapport de force et de négociations développées par les organisations syndicales.



# MIEUX REDISTRIBUER LES RICHESSES

## 1 SERVICES PUBLICS : REPASSER À L'OFFENSIVE

La fonction redistributrice des services publics bénéficie à toute la population, et plus particulièrement aux classes populaires. Il est urgent de tourner le dos à quarante années d'affaiblissement des services publics et de dégradation des conditions de travail et de rémunération des agentes et agents. Les politiques de privatisation, de libéralisation et d'austérité n'ont mené qu'à la dégradation de la qualité et de l'accessibilité et à la hausse du coût pour les citoyennes et citoyens.

Pour la FGTB wallonne, il est évidemment nécessaire de défendre les services publics en place, mais il est aussi indispensable d'adopter une stratégie offensive visant le retour et l'élargissement de la sphère d'intervention et d'action publiques dans certains secteurs déterminants pour apporter des réponses aux urgences sociales, environnementales et démocratiques qui s'imposent à nous.

Dans ce cadre, la FGTB wallonne revendique :

- un financement des services publics à la hauteur de leurs besoins, garant de leur qualité ainsi que du respect des principes fondamentaux qui les régissent : universalité, égalité, accessibilité, continuité, mutabilité, neutralité, transparence et fiabilité ;
- une amélioration des conditions de travail et de rémunération des agentes et agents, ainsi que la préservation de leur indépendance via, entre autres, leur statutarisation ;
- la suppression des dispositifs de services minimum et de toute restriction visant le droit de grève ou son exercice ;
- le renoncement aux politiques libérales qui affaiblissent et décrédibilisent les services publics, leurs travailleurs et travailleuses et dégradent leur qualité ainsi que leur accessibilité ;
- la prise en compte et l'intégration du secteur public comme acteur clef dans le Plan de relance wallon ;
- le développement des investissements publics dans des secteurs essentiels comme l'enseignement, l'accueil de l'enfance et des personnes dépendantes, les transports, le logement, l'accompagnement du vieillissement, la transition écologique et énergétique... ;
- le refus de stratégies budgétaires dites de "spending review" (comme le budget base zéro) dont l'objectif est de réduire les moyens des services publics, de dégrader la qualité du service rendu et les conditions de travail ;
- l'exclusion de l'ensemble des services publics de tous les traités internationaux relatifs aux règles commerciales ;
- la remise en question du Pacte budgétaire européen, qui impose un carcan budgétaire bridant les dépenses et investissements publics ;
- le rejet du concept de partenariat public-privé, qui est une entrave aux principes des services publics.

## 2 DE MEILLEURS SALAIRES

Instrument central dans la répartition des richesses entre Capital et Travail, le salaire a souffert de nombreuses attaques depuis près de 40 ans. Mesures dites « de compétitivité », sauts d'index et détricotage de ses mécanismes, restrictions à la liberté de négocier, politiques axées sur le salaire net, modification de la loi de 96... ont mené à une baisse du niveau de vie et une précarité croissante des travailleuses et travailleurs, en particulier de celles et ceux ayant les plus bas salaires. Ici aussi, il est urgent et indispensable d'inverser la tendance.

Les lignes directrices de la FGTB wallonne sont les suivantes :

- une profonde réforme de la loi de 96 via, entre autres, la suppression du caractère impératif de la marge et la prise en compte des subsides patronaux et des réductions de cotisations sociales dans les calculs de détermination de la marge ;
- le salaire brut n'est pas un coût économique mais un droit socio-économique qui reconnaît les travailleuses et travailleurs comme producteurs de la richesse ;
- la fin des entreprises de manipulation du système d'indexation automatique des salaires et allocations sociales. Il faut au contraire viser son renforcement ;
- une hausse du revenu minimum mensuel garanti à 17 € brut/heure, soit 2.800 € brut/mois, sans accepter aucun chantage patronal visant à la contrebalancer par une restriction de la norme ou toute stratégie visant à en faire supporter le coût par le monde du travail ;
- convaincue que l'accumulation individuelle et illimitée de richesses est la source de nombreux déséquilibres socio-économiques, la FGTB wallonne demande qu'une tension salariale maximale soit instaurée entre les salaires les plus hauts et les plus bas dans les entreprises ;
- la fin des mesures ciblant le salaire poche : des augmentations de salaire brut sont indispensables pour garantir une bonne couverture sociale, le financement de la sécurité sociale et le développement de services publics accessibles et de qualité ;
- la révision des barèmes de la fonction publique ;
- le combat pour une réelle égalité salariale femmes-hommes reste plus que jamais une priorité absolue.

## 3 RENFORCER LA SÉCURITÉ SOCIALE...

La sécurité sociale a, depuis trop longtemps, subi les coups des politiques de droite et austéritaires. Les principes et rôles fondamentaux de la sécurité sociale doivent être réaffirmés et revendiqués : protection sociale individuelle et collective, solidarité interpersonnelle et intergénérationnelle, socialisation des richesses, réduction des inégalités, lutte contre la pauvreté, construction d'un rapport de forces favorable aux travailleurs et travailleuses...

Dans ce cadre, la FGTB wallonne défend les lignes directrices suivantes :

- la refédéralisation des allocations familiales ;
- l'opposition à toute attaque contre le caractère fédéral de la sécurité sociale ;
- le renforcement de la sécurité sociale, via la récupération de droits perdus ou la conquête de nouveaux ;
- une réflexion sur l'élargissement de l'assiette de financement, via la cotisation sociale, et l'extension des champs d'intervention de la sécurité sociale à de nouveaux domaines devra être menée ;
- la FGTB wallonne s'opposera à toute nouvelle chasse aux malades : il est nécessaire de travailler en amont, sur les causes de maladie en améliorant les conditions de travail et la prévention ;
- la suppression du statut de cohabitante et cohabitant ainsi que l'individualisation des droits, dans le respect des droits acquis, en prévoyant la revalorisation du statut de personne isolée ainsi que des périodes transitoires évitant toute perte pour les personnes concernées.

### 3.1 PENSIONS

La FGTB wallonne défend le renforcement et la revalorisation des pensions légales par répartition via :

- la priorité absolue à la pension légale par répartition ;
- le rétablissement de l'âge légal de la pension à 65 ans ;
- la pension légale calculée sur la base de 75 % de la moyenne des 5 années les mieux rémunérées de la carrière professionnelle ;

- le refus de la généralisation du 2ème pilier de pensions par capitalisation;
- dans le cadre du maintien de toutes les périodes assimilées – ainsi que du rétablissement de celles supprimées depuis 10 ans –, le dé plafonnement du calcul des rémunérations fictives afin de ne pas diminuer l’impact de ces périodes de non-travail pour le calcul de la pension;
- la mise en place d’une réelle liaison automatique, annuelle et structurelle des pensions ainsi que de l’ensemble des allocations sociales, à l’évolution des salaires;
- au-delà de cette liaison automatique à l’évolution des salaires, l’utilisation de l’enveloppe « bien-être » pour mener une politique de rattrapage de toutes les pensions et de l’ensemble des allocations sociales, lesquelles sont beaucoup trop basses aujourd’hui;
- une meilleure prise en compte du travail à temps partiel dans le calcul du montant de la pension. Dans cette optique, le travail à 4/5ème doit être assimilé à du temps plein, dans le cadre du maintien des droits sans allocation de garantie de revenu;
- un meilleur accès à la pension minimum pour les travailleurs à temps partiel;
- la suppression totale du plafonnement dans le cumul d’une pension de retraite et/ou de survie avec une rente de maladie professionnelle ou d’accident de travail;
- la suppression des avantages fiscaux des deuxième et troisième piliers de pension par capitalisation pour les futurs contrats. Les montants ainsi récupérés doivent être intégralement attribués au renforcement de la pension légale par répartition. De la même manière, il faut mettre progressivement fin aux réductions ONSS patronales sur les deuxièmes piliers de pension;
- le refus de tout système de pension à points ou de comptes notionnels;
- une fiscalité progressive sur les pensions complémentaires;
- une prise en compte des pensions dans toute réforme fiscale qui serait mise en œuvre afin d’en augmenter le montant net;
- l’accès à la pension légale pour toutes et tous après 40 années de carrière professionnelle, sans ajout d’une condition de travail effectif supplémentaire. Le calcul de la pension doit se faire en 1/40èmes (40 années = carrière complète). Un bonus pension pouvant être octroyé à celles et ceux pouvant se permettre de travailler au-delà de ces 40 années de carrière professionnelle;
- un régime de pension spécifique pour le travail pénible. Les travailleuses et travailleurs (des secteurs privé et public) confrontés à des conditions de pénibilité doivent pouvoir partir à la pension plus tôt sans perte de droits de pension;
- la mise en application du cadastre des facteurs de risques professionnels ayant un impact sur la santé. Elaborés par la FGTB en 2017, ces facteurs de travail pénible, prennent en compte la charge physique, l’organisation astreignante du travail, les risques de sécurité et la charge psychosociale;
- dans le cadre de l’individualisation des droits en sécurité sociale - avec les périodes de transition nécessaires et dans le respect des droits acquis -, une réforme de la dimension familiale et une modernisation des droits dérivés afin de lutter contre les inégalités de genre.

La FGTB wallonne souligne également que le combat pour la défense des pensions du secteur public est un combat interprofessionnel. Leur remise en cause empêchera toute revalorisation future des pensions du privé. La FGTB wallonne s’oppose à la suppression des tantièmes préférentiels et revendique que le débat sur la pénibilité se fasse dans ce cadre.

Concernant la réforme du contrôle de la résidence principale pour les bénéficiaires de la garantie de revenus aux personnes âgées (GRAPA), la FGTB wallonne :

- regrette que les bénéficiaires n’aient pas le droit d’être entendus avant que leur GRAPA ne soit suspendue;
- considère qu’un maximum de 29 jours autorisés pour un séjour à l’étranger est trop strict. Cette mesure constitue une atteinte à la liberté de mouvement pour les personnes âgées assujetties;
- revendique un monitoring strict de l’impact de la nouvelle procédure de contrôle sur le nombre de suspensions (injustifiées) de bénéficiaires de la GRAPA.

Enfin, la FGTB wallonne revendique l’instauration d’un organe consultatif des aînées et aînés au niveau wallon et aussi au niveau des communes wallonnes.

## 3.2 ALLOCATIONS DE CHÔMAGE

La FGTB wallonne s'oppose radicalement à toute nouvelle mesure de détérioration de l'assurance chômage. Les innombrables régressions sociales décidées en la matière durant la dernière décennie n'ont en effet débouché que sur une double précarisation, touchant à la fois les personnes privées d'emploi et les conditions de travail et de rémunération. Depuis 2014, le taux de demandeuses et demandeurs d'emploi indemnisés est passé de 80 % à 60 % du nombre global de personnes en recherche d'emploi. À ce rythme, il y aura, en Wallonie, plus de chômeuses et chômeurs non indemnisés qu'indemnisés d'ici 2026.

La mesure de limitation à 2 ans des allocations de chômage, prônée par certains partis, serait une véritable bombe sociale, la FGTB wallonne s'y oppose totalement. Le ratio s'inverserait par rapport à il y a 10 ans : 80 % de non indemnisés pour 20 % de bénéficiaires d'allocations de chômage.

Les partis progressistes doivent refuser de se laisser enfermer dans les discours, préjugés et stéréotypes poujadistes imposés par la droite et le patronat. Les forces de gauche doivent rejeter publiquement les discours et logiques de culpabilisation, de stigmatisation et d'exclusion des personnes privées d'emploi. Les contrôles, sanctions, restrictions d'accès, diminution et limitation dans le temps des allocations n'entraînent en effet aucune hausse du taux d'emploi. Elles augmentent par contre considérablement la pauvreté, l'exclusion sociale ainsi que le nombre de bénéficiaires du revenu d'intégration sociale, et participent à la précarisation du marché de l'emploi. La FGTB wallonne revendique la réhabilitation de l'allocation chômage en tant que droit à un réel revenu de remplacement, dans le double objectif de protéger individuellement les travailleuses et travailleurs de la pauvreté et collectivement d'une précarisation du marché du travail.

Pour cela, un certain nombre de mesures devront être mises en application :

- la suppression du contrôle de la disponibilité et des contrôles domiciliaires surprises;
- l'alignement du régime des allocations d'insertion sur celui des anciennes allocations d'attente, la fin de la dégressivité accrue des allocations de chômage, des restrictions d'admissibilité au chômage temporaire et aux RCC (ex-prépensions);
- le rétablissement des pleines assimilations pension, des compléments d'ancienneté et de reprise de travail, des anciens taux du chômage temporaire, des dispenses supprimées ainsi que du mode de calcul de l'AGR de 2008 (en supprimant les abus résiduels de la réforme de 2005);
- le retour à une notion d'emploi convenable protégeant réellement de l'emploi précaire;
- une assimilation totale des droits pour la pension des temps partiels avec maintien des droits;
- un relèvement des allocations sociales minimales jusqu'à un montant supérieur de 10 % au seuil de pauvreté;
- le relèvement des plafonds de calcul sur base d'un plafond salarial supérieur équivalent au salaire moyen belge;
- l'allongement des périodes de référence pour l'admissibilité aux allocations de chômage;
- la révision de la règle des 3 mois d'occupation ininterrompus nécessaire au prolongement des périodes d'indemnisation et à la sortie des statistiques du chômage dit « de longue durée »;
- une politique régionale d'accompagnement non répressive et portant une attention particulière aux personnes les plus éloignées du marché de l'emploi. La Région doit actionner l'ensemble des leviers dont elle dispose pour contrecarrer les politiques fédérales de sanctions et d'exclusions, développer l'emploi durable et de qualité, réduire les écarts entre Régions et, ainsi, combattre les discours, velléités et forces nationalistes et séparatistes;
- une meilleure protection des travailleurs à temps partiel, parmi lesquelles... 80 % de travailleuses. Une réflexion sur l'admissibilité au chômage complet des personnes ayant une longue durée de carrière à temps partiel pourra être menée, tout en veillant à ne pas favoriser le développement de ce type d'emploi, à se préserver de toute logique assurantielle individualiste et à éviter le nivellement par le bas du système d'allocations de chômage actuel.



## 4 FISCALITÉ : RÉFORMER À TOUS LES NIVEAUX !

La fiscalité constitue un des principaux leviers de socialisation et de répartition des richesses, et est indispensable au financement de services publics accessibles et de qualité. Une fiscalité est juste lorsqu'elle est répartie de manière progressive entre les citoyennes et citoyens, en se basant sur l'ensemble de leurs moyens.

### 4.1 FISCALITÉ FÉDÉRALE

En matière de fiscalité sur les personnes physiques, la FGTB wallonne revendique :

- la globalisation des revenus dans le calcul de l'impôt, avec la suppression du précompte libératoire lié aux revenus mobiliers ;
- l'introduction d'un impôt progressif sur les bénéficiaires issus des actifs financiers, entre autres sur les revenus locatifs réellement perçus et sur les plus-values sur actions. La généralisation de la technique du rachat d'actions – dont usent et abusent certaines grandes entreprises pour éluder le précompte mobilier sur les dividendes – rend cette taxation des plus-values plus qu'indispensable et urgente ;
- une augmentation de la quotité exemptée d'impôt sur les bas et moyens revenus ;
- la suppression des avantages fiscaux pour les deuxième et troisième piliers de pension pour les nouveaux contrats, au profit d'une revalorisation de la pension légale par répartition ;
- un débat démocratique sur le plafonnement des revenus, en lien avec leur globalisation ;
- une lutte acharnée contre la fraude fiscale ;
- une meilleure taxation des dividendes (en luttant prioritairement contre les mécanismes d'évasion ou de fraude, comme les opérations CumCum ou CumEx) ;
- la suppression du mécanisme permettant aux indépendants et indépendantes de « passer en société » pour éluder l'impôt ;
- la suppression du système de « salary split » ;
- le rétablissement des tranches d'imposition à 52,5 % (à partir de 6.500 € brut/mois) et 55 % (à partir de 8.000 € brut/mois) et l'instauration d'une tranche à 65 % (à partir de 14.000 €/mois) ;
- la correction du régime fiscal qui s'applique aux avantages de toutes natures et autres rémunérations qui ne soient pas du salaire brut ;
- l'instauration d'une taxe sur le patrimoine qui dépasse le million d'euros, soustraction faite de la maison d'habitation, et sur les gains en capital. Dans ce cadre, la mise sur pied d'un cadastre des fortunes s'avèrera indispensable ;
- une formule fiscale limitant la rémunération des actionnaires avec une « marge actionnariale limite autorisée ».

En matière d'impôt des sociétés, la FGTB wallonne se positionne pour :

- la création d'un impôt minimum sur les sociétés (hors exonération des dividendes de filiales), qui devra être couplé avec un impôt sur les bénéfices exceptionnels ou surprofits non réinvestis dans l'entreprise ou les salaires ;
- un conditionnement strict de tous les subsides fiscaux aux entreprises ;
- une harmonisation fiscale au niveau européen.

### 4.2 FISCALITÉ WALLONNE

La Wallonie doit actionner les leviers fiscaux dont elle dispose pour lutter contre les inégalités sociales, améliorer la qualité de vie de la population et renforcer ses services publics. La situation budgétaire actuelle rend en outre indispensable une profonde réforme du système. La FGTB wallonne revendique :

- l'utilisation des additionnels différenciés à l'IPP pour augmenter le niveau de vie des bas et moyens revenus ;
- l'instauration d'un crédit d'impôt sur les investissements « économiseurs d'énergie » et sur les travaux effectués en vue d'assurer la salubrité, la sécurité et un niveau de confort minimum au logement ;
- une réduction des droits d'enregistrement calculée en fonction du revenu et un précompte immobilier déterminé par la valeur vénale du bien ;
- l'instauration d'une taxation des loyers réellement perçus (avec possibilité de déduction des frais encourus) ;
- la prise en compte, dans la détermination de la taxe de circulation, du prix d'achat du véhicule ;

- un code fiscal wallon permettant de clarifier la manière d'utiliser les leviers fiscaux disponibles ;
- la gestion de la fiscalité wallonne par une seule ou un seul ministre ;
- que la gestion de tous les impôts régionaux soit assurée par la Région elle-même, en veillant à ce qu'elle dispose des moyens financiers et humains nécessaires.

## 5 SORTIR LA DETTE DU TROU

Depuis des décennies, la dette publique sert d'alibi aux politiques libérales d'austérité, aux coupes dans les services publics, aux attaques contre la sécurité sociale et nos conquies sociaux...

Suite à quatre crises de grande ampleur (Covid, guerre en Ukraine, crise énergétique, inflation galopante), les gouvernements ont augmenté fortement leurs dépenses, avec pour conséquence une forte augmentation de la dette et des déficits budgétaires.

Par ailleurs, l'augmentation forte et rapide des taux d'intérêts va provoquer une augmentation importante de la charge de la dette dans les prochaines années.

Aujourd'hui, alors que les effets de ces crises sont encore bien présents ou visibles, au nom de la réduction des déficits et de la dette, on assiste à des discours prônant un retour en force des politiques d'austérité, ce qui laisse craindre le pire pour les services publics, leurs travailleurs et travailleuses et la qualité du service rendu à la population.

Viser à réduire le poids de la dette et les déficits publics sont des objectifs importants... Ne fût-ce que pour en finir avec la prise d'otage des marchés financiers et le chantage à l'austérité avant chaque conclave budgétaire. Dans ce contexte, des initiatives d'appel à l'épargne publique – à l'image du Bon d'état fédéral émis en septembre 2023 ou du livret A français – constituent des alternatives intéressantes permettant d'atténuer la dépendance à l'égard des marchés.

Cependant, l'austérité budgétaire, la réduction des dépenses et investissements publics ou les logiques de Budget base zéro ne permettront pas de réduire la dette mais nous entraîneront dans une spirale de l'endettement et de l'austérité sans fin, empêchant le financement des services publics et la mise sur pied de politiques publiques à la hauteur des enjeux sociaux et environnementaux.

Pour la FGTB wallonne, il n'est plus question de faire payer la crise à la population. C'est dans cette optique qu'elle défendra les priorités suivantes :

- imposer une annulation ou une diminution des charges d'intérêts de la dette wallonne, en vue de libérer des moyens pour des mesures visant une transformation sociale et écologique de l'économie ;
- lancer un véritable débat public sur la soutenabilité de la dette et son éventuelle restructuration ;
- dégager de nouvelles ressources et recettes pour éviter l'endettement. Dans ce contexte, l'urgence d'une réforme fiscale d'ampleur se fait chaque jour plus pressante ;
- annuler les dettes publiques détenues par la Banque centrale européenne ;
- réaliser un audit de la dette avec participation citoyenne ;
- neutraliser les agences de notation via, entre autres, une stricte réglementation, la poursuite de celles s'étant rendues coupables de faits délictueux ou de fraude, l'interdiction, pour les agences privées, de noter les États et la création d'une agence publique européenne de notation.

## 6 ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Bien que le Plan de relance wallon consacre une partie importante au développement de l'économie circulaire, beaucoup de projets restent à concrétiser et il s'agit de passer à la vitesse supérieure.

Le développement de l'économie circulaire va modifier le monde du travail en profondeur, il s'agit donc de l'encadrer afin qu'elle se développe au bénéfice de tous et toutes, et notamment en évitant de creuser l'écart entre emplois hautement qualifiés et très peu qualifiés. Par ailleurs, les nouveaux métiers de l'économie circulaire présentent des risques nouveaux en termes de santé et de sécurité qu'il faut prendre en considération. La FGTB wallonne estime nécessaire que soient réalisées dans une première étape :

- une analyse des potentialités par secteur industriel en fonction de l'état de la technologie;
- une analyse de la compatibilité des aides fiscales et à l'emploi accordées aux entreprises avec les objectifs de développement de l'économie circulaire afin d'éviter tout effet contre-productif;
- une évaluation du nombre d'emplois créés par secteur, par type d'emploi, par unité de valeur ajoutée afin de permettre d'identifier les formations à mettre en place;
- une analyse de l'impact du développement de l'économie circulaire sur le tissu économique : développement des PME, décentralisation ou concentration des activités, chaînes de valeur... afin de disposer des éléments nécessaires pour optimiser le potentiel de développement des secteurs liés à l'économie circulaire à l'échelle de la région;
- une analyse des risques « santé et sécurité » en lien avec le niveau des nouveaux emplois créés, l'impact des filières sur l'environnement, la santé des travailleurs, travailleuses et de la population. Dans ce cadre, la définition et le respect des normes légales constituent des enjeux cruciaux;
- une étude sur les potentialités de contribution de l'économie sociale et solidaire au développement de l'économie circulaire ;
- l'organisation d'une vaste campagne de communication et de participation à destination de l'ensemble des actrices et acteurs ainsi que de la population;
- l'obligation pour les entreprises d'organiser la formation et la reconversion des travailleuses et travailleurs impactés par les projets développés.

## 7 PLAN DE RELANCE, POLITIQUE ÉCONOMIQUE ET INDUSTRIELLE : ANTICIPER ET SOUTENIR

Pour la FGTB wallonne, la concrétisation et la réussite du Plan de relance de la Wallonie, qui ambitionne un redressement durable de la Région, dépendront du respect d'un certain nombre de principes :

- la planification économique et l'implication des interlocuteurs sociaux à toutes les étapes du Plan. Plus largement, le rôle et les prérogatives du Conseil économique, social et environnemental de Wallonie doivent être consolidés, via notamment le renforcement de la fonction consultative en son sein;
- l'identification de filières structurantes et la sortie du cloisonnement stérile;
- les investissements publics régionaux doivent se traduire par des répercussions positives pour la population, les travailleuses et travailleurs wallons, en termes de maintien ou de création d'emplois durables et de qualité, d'amélioration des conditions de vie, de réduction des inégalités sociales et de genre...
- l'axe central doit être le développement de politiques industrielles et économiques régionales ambitieuses, orientées vers le maintien et la création d'emplois durables et de qualité, des productions ayant une réelle plus-value sociale et des modes et cycles de production respectueux de l'environnement et de la santé. Pour répondre à ces enjeux, mais aussi pour sortir de la dépendance vis-à-vis de multinationales jouant la concurrence fiscale, sociale, environnementale et financière entre États et Régions, le maintien et le développement de politiques et initiatives industrielles publiques sont indispensables;
- une attention toute particulière devra être portée sur l'approvisionnement énergétique, la formation et sur l'insertion des personnes privées d'emploi de longue durée et peu qualifiées.

2023 est l'année où la grosse majorité des projets du PRW aura connu sa phase d'exécution. En parallèle de la mise en œuvre de ces projets :

- la gouvernance impliquant les interlocuteurs sociaux au sein du CESE doit être poursuivie;
- l'outil de monitoring doit être consolidé pour lever les freins à la concrétisation des projets structurants du Plan;
- le Plan de relance étant limité dans le temps, les processus réglementaires doivent être améliorés et accélérés (permis, terrains disponibles), pour que les projets puissent se concrétiser.

Enfin, la FGTB wallonne rappelle sa revendication de création d'une banque publique régionale qui pourrait jouer un rôle central en collectant l'épargne citoyenne et en la mettant à contribution pour financer des projets à forte plus-value sociale, participant à la transformation sociale et écologique de l'économie. Dans ce cadre, l'exemple français du livret A, un produit d'épargne populaire, régulé par les autorités publiques, plafonné et dont les fonds servent à financer le logement social, pourrait constituer une source d'inspiration.

## 7.1 CIBLER ET CONDITIONNER LES AIDES PUBLIQUES AUX ENTREPRISES

La FGTB wallonne défend les positions suivantes :

- les aides publiques doivent être conditionnées au respect de la concertation sociale, des obligations en termes de formation ainsi qu'au maintien et/ou au développement de l'emploi durable et de qualité. Ce principe peut être concrétisé par une contractualisation formelle entre l'entreprise et les autorités publiques. En cas de non-respect, des sanctions doivent être prévues et appliquées. Une attention toute particulière devra être portée aux retombées sur le développement économique et social wallon ainsi que sur l'intégration des personnes privées d'emploi de longue durée et peu qualifiées ;
- les interventions publiques devraient être valorisées annuellement et converties en inscriptions hypothécaires sur les biens actifs immobilisés de l'opérateur économique. Dans le cadre de la fermeture d'une entreprise économiquement viable, le pouvoir public disposerait d'un droit irréfragable de requérir les biens actifs immobilisés sur base de cette inscription hypothécaire ;
- dans le non marchand, les aides doivent être exclusivement affectées au renforcement de l'objet social de l'entreprise ;
- les aides à la recherche et au développement doivent être conditionnées à la création d'emplois, de productions et de services sur le territoire wallon. Dans ce cadre, il est nécessaire de disposer d'un cadastre des aides par thème et secteur ;
- il faut mener un travail d'évaluation quantitative et qualitative des résultats des aides en termes d'insertion durable à l'emploi ;
- pour que les aides wallonnes puissent être efficacement ciblées et conditionnées, il est nécessaire d'agir à l'échelle européenne afin que le cadre juridique européen le permette.

## 7.2 UNE CELLULE D'ANTICIPATION, DE VEILLE ET DE PROSPECTIVE

La FGTB wallonne revendiquait la création d'une cellule d'anticipation, de veille et de prospective économique depuis de nombreuses années. Elle se félicite donc de la mise sur pied de la Cellule de monitoring et de stratégies au sein de Wallonie Entreprendre. Associée à l'installation et au pilotage de cette Cellule, la FGTB wallonne sera particulièrement attentive au fait que celle-ci dispose des moyens humains et financiers suffisants pour remplir les missions et effectuer les tâches qui lui ont été attribuées, mais aussi, pour assumer d'autres demandes additionnelles qui pourraient lui être confiées dans le futur. Dans ce cadre, elle pourrait également se charger d'autres tâches, parmi lesquelles :

- analyser les chaînes de valeur en vue de compléter les filières existantes ou d'en créer de nouvelles, structurantes et innovantes ;
- suivre le Plan de relance pour s'assurer que celui-ci ait des retombées concrètes positives pour les travailleuses et travailleurs wallons, notamment – mais pas exclusivement – en ce qui concerne les marchés publics ;
- veiller à une meilleure cohérence entre différentes politiques régionales spécifiques et les objectifs transversaux et filières structurantes du Plan de relance ;
- s'assurer de la fourniture des biens et besoins de base de la population : eau, alimentation, énergie, logement, santé de première ligne, accès à la culture...

## 7.3 ENTREPRISES EN DIFFICULTÉ

Les priorités défendues par la FGTB wallonne sont les suivantes :

- en plus des prérogatives des CE, CPPT ou des délégations syndicales, un droit d'alerte doit être réservé aux représentantes et représentants du personnel afin d'obtenir des informations supplémentaires sur la situation économique et financière de l'entreprise. Si celles-ci sont préoccupantes, les organisations syndicales proposeront des alternatives visant à rétablir la situation et préserver l'emploi. Les déléguées et délégués pourront recourir à une expertise indépendante, à charge de l'entreprise ;
- les transmissions d'entreprises, enjeu majeur pour un tissu économique wallon constitué en grande majorité de PME et TPE, doit être au centre des attentions. Dans ce cadre, le travail de la cellule d'anticipation pourra également s'avérer déterminant ;

- dans le cas d'une reprise d'entreprise, il faut prévoir une période longue de coresponsabilité entre le cédant et le repreneur vis-à-vis des droits sociaux afin d'éviter les reprises frauduleuses;
- en cas de délocalisation ou de cessation des activités, deux mesures sont prioritaires :
  - l'appropriation et le portage public : lorsqu'une entreprise rentable et structurante pour l'économie wallonne, un bassin économique ou un secteur d'activité, entend délocaliser ou cesser son activité, des solutions doivent être anticipées, notamment via des outils juridiques adéquats;
  - la reprise par les travailleurs et travailleuses, piste encore insuffisamment exploitée.

## 7.4 RÉFORME DES OUTILS ÉCONOMIQUES PUBLICS

Dans le cadre de la réforme des outils économiques publics régionaux, qui a débouché sur la création de Wallonie Entreprendre, il est essentiel que les missions qui étaient dévolues aux anciens outils soient garanties et pleinement remplies : développement des TPE-PME, aide à la croissance des entreprises et accompagnement des entreprises en retournement.

Dans le cadre de la construction des critères ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance), la FGTB wallonne insiste particulièrement sur l'importance des critères sociaux : emploi durable et de qualité, respect des libertés syndicales et de la concertation sociale, formation, etc.

La FGTB wallonne entend également rappeler l'importance de – et veillera à – l'articulation avec les travaux de la Cellule de stratégies et de monitoring.

## 8 MARCHÉS PUBLICS

Même si les marges de manœuvre sont étroites, la Wallonie dispose de leviers pour faire en sorte que ses marchés publics aient des retombées durables et positives profitant à l'ensemble de la population. Elle doit les actionner pour favoriser les entreprises wallonnes, lutter contre le dumping social et développer des dynamiques régionales vertueuses.

La stratégie wallonne de la commande publique responsable comme levier de la relance et de la transition vers un développement durable est le fruit de la démarche de co-construction. Au départ d'un « petit » projet du PRW, les interlocuteurs sociaux et environnementaux ont su convaincre le gouvernement d'élargir la réflexion pour se donner les moyens de faire des marchés publics un préalable essentiel, un levier incontournable dans la mise en œuvre du Plan de relance de la Wallonie. Cet outil de commande publique doit à présent permettre à la Wallonie de capter beaucoup plus de marchés plutôt que de les voir s'envoler ailleurs. L'essai sera transformé si :

- l'octroi de subsides publics est conditionné au respect de certaines clauses sociales, environnementales, éthiques et anti-dumping pour le secteur marchand;
- le Fédéral intègre également le recours à de telles clauses dans la législation nationale en vue de les rendre contraignantes ;
- l'indispensable évaluation des besoins en formation intègre l'équation pour que les marchés publics amènent effectivement de la création d'emplois sur le territoire wallon;
- les interlocuteurs sociaux sont étroitement associés à la négociation de mesures visant la simplification administrative des procédures et la maximisation des retombées sur le sol wallon.

## 9 ÉCONOMIE SOCIALE ET COOPÉRATIVES : DES ALTERNATIVES CRÉDIBLES

Même si le phénomène coopératif reste relativement marginal et qu'il ne se situe pas hors du champ des marchés capitalistes, ses objectifs et modes de fonctionnement diffèrent fondamentalement de ceux des entreprises « classiques ». De plus, ce modèle résiste mieux à la crise, en proposant une réponse politique et entrepreneuriale originale, œuvrant à une transformation sociale, écologique et démocratique de l'économie.

Tout en restant attentive à des points fondamentaux – comme le droit à la représentation syndicale des travailleurs et travailleuses dans les projets d'économie sociale et les coopératives ou la non-concurrence de ces projets avec les services publics – la FGTB wallonne revendique :

- un soutien du gouvernement wallon aux alternatives coopératives et d'économie sociale, via, entre autres, l'intégration de critères sociaux et environnementaux favorisant ce type d'initiatives dans les cahiers des charges des marchés publics ;
- l'adaptation de la Loi Renault afin que dès la phase I, les travailleurs et travailleuses puissent défendre un projet de reprise sous forme coopérative ;
- un assouplissement des cadres réglementaires des dispositions permettant la constitution d'une coopérative de travailleurs et travailleuses, notamment sur le maintien du statut de salarié en concomitance avec un mandat d'administration ;
- la prise en compte des spécificités et impératifs du modèle coopératif dans la réglementation chômage ;
- la défiscalisation de l'épargne citoyenne investie dans les projets coopératifs, mesure qui devra s'accompagner de balises et d'un cadre strict afin d'empêcher toute dérive d'ingénierie fiscale.



# MIEUX VIVRE EN WALLONIE

## 1 L'AGENCE POUR UNE VIE DE QUALITÉ (AVIQ)

La Wallonie a rassemblé l'ensemble des politiques santé, personnes âgées, allocations familiales et handicap au sein de l'AViQ, agence qui rassemble près d'un tiers du budget wallon. Dans le cadre de la réforme du décret AViQ, certaines des revendications de Congrès de la FGTB wallonne ont été rencontrées. La FGTB wallonne insiste cependant encore sur plusieurs points :

- l'Agence doit disposer de l'expertise et des ressources humaines nécessaires pour accomplir ses missions. Des profils de fonction manquants doivent être intégrés au code de la fonction publique et la mise en place d'un « Selor wallon », afin de favoriser la statutarisation dans des délais raisonnables, doit être envisagée ;
- la place des organisations syndicales doit être revalorisée au sein des instances, elles doivent être consultées sur toute question liée à l'emploi, la qualité du travail et des services. De même, lorsqu'il y a une consultation sectorielle de l'AViQ, les Centrales professionnelles concernées doivent être consultées à l'instar de ce qui se fait avec les fédérations sectorielles d'employeurs ;
- les inégalités sociales et la marchandisation s'intensifient de jour en jour. Il est prévu d'inclure dans les travaux des Commissions, des Comités de branche et du Conseil général une analyse d'impact sur les questions relatives à l'égalité de genre, la lutte contre les inégalités sociales ainsi que le maintien et la création d'emplois durables et de qualité. La FGTB wallonne y sera particulièrement attentive.

## 2 NON MARCHAND : UN MODÈLE À DÉFENDRE

Le secteur non marchand a un rôle essentiel à défendre et à jouer au sein du processus de transformation sociale et écologique de l'économie. Il occupe des dizaines de milliers de personnes en Wallonie, dont une majorité de travailleuses, qui remplissent un rôle fondamental pour la population. Sensé échapper par définition aux logiques marchandes, il n'est cependant pas à l'abri des logiques de sous-subsidation, des nouvelles méthodes managériales, du manque d'effectifs et de l'organisation en flux tendus, de tentatives de dévoiement, voire de détournement, de ses objectifs initiaux au profit de logiques commerciales... Avec de graves conséquences sur les conditions de travail, la santé et le bien-être des travailleuses et travailleurs du secteur.

Pour définir le contour du secteur non marchand et le renforcer comme une réelle alternative au capitalisme de marché, la FGTB wallonne retient les critères suivants : que les activités aient une finalité sociale ou sociétale, soient organisées principalement par des ASBL, régulées par les pouvoirs publics, situées dans la sphère « hors marché » et financées, au moins partiellement, par les pouvoirs publics.

Pour la FGTB wallonne, la défense transversale du non marchand passe notamment par :

- un subventionnement à la hauteur des besoins afin de garantir les moyens humains et financiers nécessaires pour améliorer les conditions de travail et de rémunération, renforcer les normes d'encadrement (avec une obligation d'engagement y relatif), garantir la qualité des services rendus à la population et permettre au secteur de s'adapter aux évolutions sociales en cours ;
- une réelle augmentation du volume de l'emploi ;
- que le secteur soit protégé, budgétairement et juridiquement, de toute logique de marché et de mise en concurrence avec le secteur commercial ;
- le refus de toute marchandisation via, entre autres, l'obligation de stipuler l'absence de but lucratif dans la structure juridique des organisations, la lutte contre l'ingénierie et l'optimisation fiscales ainsi que contre toute stratégie permettant au secteur commercial de sortir les moyens financiers de l'institution ;
- la garantie que la totalité des financements publics soit consacrée à la mission sociale pour laquelle ils ont été accordés ;
- la lutte contre le travail non déclaré et l'usage dévoyé de certaines pratiques qui représentent une concurrence déloyale envers le secteur conventionnel et normé ;
- l'accompagnement du secteur non marchand afin de répondre aux défis à venir, notamment dans le développement des services à la personne qui représentent un potentiel d'accroissement d'emplois durables et de qualité à haute valeur sociale.

### 3 POUR UNE RÉELLE ÉGALITÉ DE GENRE

Malgré les progrès engrangés par les luttes féministes, l'égalité de genre est encore loin d'être une réalité. Si l'égalité politique et juridique est officiellement reconnue et garantie, les discriminations structurelles qui frappent les femmes dans la société, et sur le marché de l'emploi en particulier, sont encore beaucoup trop nombreuses.

Pour la FGTB wallonne :

- les inégalités de genre doivent être combattues de manière transversale, au même titre que les inégalités de classe ou d'origine ;
- cet objectif doit être intégré à l'ensemble des politiques. La FGTB wallonne continuera son travail de veille afin de s'assurer que les engagements pris en la matière dans la Déclaration de politique régionale se vérifient dans les faits.

### 4 LUTTER CONTRE LES INÉGALITÉS SOCIALES ET LA PAUVRETÉ

Le risque de pauvreté ou d'exclusion sociale touche une personne sur 4 en Wallonie. Pour faire face à cette situation sociale catastrophique, il est indispensable d'avoir une vision globale de la pauvreté. La FGTB wallonne fait de la justice sociale et de la lutte contre ces inégalités un marqueur fondamental de son action, déclinée dans l'ensemble de ses revendications. Outre ses revendications en matière de répartition des richesses, pour la FGTB wallonne, le combat contre les inégalités sociales et la pauvreté passe également par :

- la lutte contre la marchandisation des politiques sociales, de santé, du logement, de la formation initiale et continuée ainsi que la garantie d'un accès inconditionné aux besoins fondamentaux ;
- la garantie d'emplois durables et de qualité, socle premier de l'inclusion ;
- la défense des services publics et du non marchand. Des efforts supplémentaires doivent être réalisés afin de les sauvegarder de toute logique marchande et pour renforcer l'accessibilité financière, territoriale et physique aux services ;



- le renforcement des politiques sociales afin de lutter contre la commercialisation et garantir les droits fondamentaux de l'ensemble de la population, particulièrement des publics les plus vulnérables ;
- un angle d'attaque qui vise les déterminants collectifs des inégalités sociales et de la pauvreté plutôt qu'une responsabilisation individuelle ;
- une approche concertée entre les différents niveaux de pouvoir afin de mieux saisir de manière globale et systémique les particularités des réalités locales ;
- la prise en compte, dans toutes les politiques, de l'objectif de lutte contre les inégalités et une attention particulière envers les catégories les plus touchées par l'injustice sociale et les discriminations. Cette dynamique devra être davantage développée durant la prochaine législature.

La FGTB wallonne suit de manière critique le Plan wallon de sortie de la pauvreté 2020-2024. Dans ce cadre, elle défend un certain nombre de balises, pour avoir un réel impact structurel sur la paupérisation et éviter une approche essentiellement réparatrice :

- garantir un accès réel aux besoins fondamentaux à l'ensemble de la population ;
- approfondir l'analyse qualitative permettant la mise en place d'indicateurs alternatifs aux indicateurs économiques ;
- ne pas se focaliser sur des indicateurs et des seuils d'intervention mais prendre en compte des dynamiques sociales, individuelles et collectives, afin de permettre une action préventive ;
- axer l'essentiel des efforts sur les déterminants sociaux de la pauvreté ;
- approfondir et rendre plus efficace l'analyse systématique de toutes les politiques au regard de l'impact en termes d'inégalités sociales ;
- prévoir et pérenniser les budgets à moyen et long terme pour réduire les inégalités sociales et éradiquer la pauvreté systémique ;
- développer une politique de prévention des risques prenant en compte la plus grande exposition des classes populaires aux crises sanitaires et environnementales. Cette politique devra être davantage développée durant la prochaine mandature.

De manière générale, la FGTB wallonne estime que « la stratégie coordonnée de sortie du sans-abrisme » marque clairement un premier pas vers une prise de conscience de ce problème de la part du gouvernement wallon et constate avec satisfaction les progrès réalisés en la matière, singulièrement dans le cadre du Plan de relance pour la Wallonie. Cependant, il reste indispensable d'intensifier les moyens ainsi que les actions, qui sont encore insuffisants.

## 5 LA SANTÉ, PLUS QUE JAMAIS ESSENTIELLE

Il reste indispensable de renforcer notre système de santé, d'aide et de soins, affaibli par des années d'austérité et de logiques marchandes. La santé est un enjeu collectif qui doit être placé au cœur d'un projet de société qui se joue essentiellement en dehors des seules politiques de santé.

La légitimité et le rôle des organisations syndicales en la matière doivent être reconsidérés à leur juste valeur, notamment pour tendre vers de meilleurs soins de santé, accessibles à l'ensemble de la population et une revalorisation des conditions de travail au sein des secteurs de l'aide et des soins de santé.

Pour la FGTB wallonne, les efforts entrepris dans le cadre du Plan de relance wallon afin de renforcer les politiques de prévention et de promotion de la santé ainsi que la formalisation de la première ligne d'accompagnement et de soin en Wallonie sont des pas importants dans la consolidation d'un modèle de soin intégré. Il est primordial que le prochain gouvernement wallon mette tout en œuvre pour consolider le modèle d'accompagnement et de soin intégré, articulé sur une première ligne renforcée, afin de défendre l'intérêt général face à la commercialisation des soins et de préserver au mieux les intérêts des patients et patientes ainsi que ceux des travailleuses et travailleurs.

Des efforts plus conséquents doivent être entrepris pour lutter contre les inégalités sociales de santé, qui vont croissantes, et pour rendre plus visibles les facteurs climatiques, environnementaux, alimentaires, de logement et d'emploi de qualité en tant que déterminants sociaux de la santé. Il est également nécessaire de renforcer les efforts pour intégrer les principes de « santé dans toutes les politiques », de manière transversale au sein de l'action politique wallonne.

Plus largement, une vision holistique et transversale sur la problématique de la désinstitutionnalisation devrait être déployée par le prochain gouvernement car les différents secteurs résidentiels (hôpitaux, maisons de repos et de soins...) restent trop prépondérants. Il est nécessaire de mettre en place un financement des prestations de soins de santé qui accompagne les changements de paradigmes escomptés : virage ambulatoire, objectifs liés à la réduction

des inégalités sociales de santé, remise en question du financement à l'acte, attention particulière pour les besoins locaux, santé mentale, approche préventive... Un financement spécifique et transitoire s'impose pour accompagner ces changements de paradigmes.

Pour la FGTB wallonne, une priorité de la prochaine législature sera de mettre en lumière le caractère fondamental du rapport santé/travail en tant que déterminant social de santé. Les politiques de santé publique doivent lever la voile sur le lien entre maladies chroniques et conditions d'emploi et de travail, afin d'éviter la prise en charge, par la collectivité, de maladies chroniques résultant d'une activité professionnelle, non reconnues comme telles. Les objectifs de santé publique doivent intégrer des objectifs d'amélioration des conditions de travail et il est nécessaire de prévoir, au niveau régional, des modalités de responsabilisation financière des entreprises pour les externalités négatives qu'elles engendrent sur la santé et l'environnement.

Pour la FGTB wallonne, les défis principaux sont :

- mettre en lumière le caractère fondamental du rapport santé/travail en tant que déterminant social de santé et revaloriser les conditions de travail au sein des secteurs de l'aide et des soins ;
- agir dans les entreprises afin de réduire au maximum l'impact des conditions de travail sur la santé ;
- mieux prendre en compte des problématiques de santé publique, qui ne sont pour le moment pas encore assez considérées : maladies chroniques, santé mentale, perte d'autonomie... ;
- tirer les leçons de la succession des crises et des impacts fondamentaux sur l'état de santé global de la population, singulièrement dans la santé mentale ;
- orienter les soins de santé vers la population, dans le cadre d'une vision intégrée des soins sur l'ensemble du territoire wallon. Cet objectif sera en partie rencontré si le décret relatif à la première ligne de soins venait à être entièrement concrétisé. Une attention toute particulière devra donc être portée au suivi de ce processus ;
- mettre l'approche préventive des soins au centre des priorités afin de diminuer l'importance et le coût des soins curatifs. Des efforts substantiels ont été faits en ce sens et méritent d'être approfondis et poursuivis ;
- agir, essentiellement au niveau local, sur les déterminants sociaux de santé afin de renforcer la prévention et réduire les inégalités sociales de santé ;
- lutter contre la commercialisation des soins, permettre le déploiement durable des secteurs non marchand et public ambulatoires et favoriser les soins dans le milieu de vie quand c'est possible ;
- maîtriser l'augmentation des coûts relatifs aux innovations médicales et technologiques, au prix des médicaments ainsi qu'aux actes médicaux et diagnostics trop nombreux ;
- mieux prendre en compte les changements climatiques et la pollution, ainsi que leurs impacts sur la santé. Dans ce domaine, il importe de passer des paroles et promesses aux actes concrets durant la prochaine législature ;
- intégrer la question alimentaire dans les politiques de santé publique et d'éducation à la santé ;
- appliquer concrètement et durablement le principe transversal de « Santé dans toutes les politiques ».

## 5.1 ORGANISATION FUTURE DES SOINS DE SANTÉ

L'accord de gouvernement fédéral fait clairement état du projet de réforme du modèle de soins de santé en Belgique et d'un questionnement approfondi sur la sécurité sociale. De même, les enjeux liés à la question institutionnelle visent explicitement la question des compétences en santé.

Plus récemment, les projets de réforme de l'organisation et du financement hospitaliers exposés par le ministre fédéral de la Santé augurent également d'enjeux de premier plan, tant d'un point de vue sociétal que d'un point de vue du financement. Au-delà des questions institutionnelles, il convient donc d'éviter que soit mise en place une réforme des modalités du financement qui participerait de fait à une scission du modèle ou à un report de charge financière sur une entité, quelle qu'elle soit.

La FGTB wallonne refuse qu'un marchandage politique identique à celui de la 6<sup>ème</sup> réforme de l'État se fasse sur le dos des travailleurs et des travailleuses, ni de la population dans son ensemble. Il s'agit d'un enjeu de société fondamental et la FGTB wallonne s'inscrit pleinement dans la continuité d'un positionnement fort défendu au niveau de la FGTB fédérale.

Le modèle de soins de santé doit être ancré au niveau le plus large possible. Il n'est pas envisageable pour nous d'opérer un nouveau transfert de compétences en la matière vers les entités fédérées, qui pousse à une dualisation de notre système de soins de santé. Dans le cadre de fonctionnement actuel, il est primordial de pérenniser le financement global au niveau fédéral. Au-delà de son opposition à un transfert de compétences, la FGTB wallonne

refuse donc farouchement un transfert des financements ainsi qu'une réforme des modalités du financement qui participerait de fait à une scission du modèle.

Toujours dans le cadre actuel, il faut relever que les entités fédérées sont compétentes pour l'application sur le terrain des aspects organisationnels et préventifs. Il est donc également primordial de rendre effectifs les mécanismes de concertation et de coopération, singulièrement au niveau de la conférence interministérielle et de la mise en place du futur Institut de soins de santé. Sans cela, la Wallonie sera cantonnée à un rôle résiduaire quant aux décisions sur ses propres compétences et l'imposition d'un modèle dominant, peu regardant de ses réalités de terrain au niveau local (modèle de gestion paritaire, OIP, disparité des inégalités sociales et géographiques...) serait inévitable.

C'est en ce sens – et afin de rendre possible la défense d'un modèle de soins de santé de qualité et unique en Belgique qui garantit une même couverture assurantielle ainsi qu'une accessibilité réelle pour toutes et tous et s'oppose aux velléités de transferts de compétences et de financement poussant à une dualisation de notre système de soins de santé – que le rôle des entités fédérées dans le modèle actuel ne peut pas être passé sous silence.

La FGTB wallonne s'oppose aux tentatives de nouvelles scissions dans le modèle de soins de santé et défend un modèle alliant fédéralisme de coopération et renforcement de la sécurité sociale. Les dynamiques régionales, dans leurs compétences organisationnelles et préventives, doivent servir les intérêts collectifs de la population, participer à la défense du modèle global et de la sécurité sociale au niveau fédéral, permettre le déploiement de bonnes conditions de travail en Wallonie, mieux prendre en compte le rapport au travail dans les déterminants de santé, viser une réduction des inégalités sociales et de genre et renforcer les solidarités fédérales et non les replis sur soi.

La légitimité et le rôle des organisations syndicales en la matière doivent être reconsidérés à leur juste valeur, notamment pour tendre vers de meilleurs soins de santé, accessibles à l'ensemble de la population et une revalorisation des conditions de travail au sein des secteurs de l'aide et des soins de santé.

Dans ce cadre, la question du financement des infrastructures médico-sociales (et plus singulièrement des hôpitaux) et des prestations de soins constitue un premier enjeu majeur. Pour la FGTB wallonne :

- toute réforme du système de soins de santé doit renforcer le financement via des solidarités interpersonnelles renforcées ;
- le financement des soins de santé représente un enjeu majeur pour définir un modèle de soins de santé durable qui n'engendre pas une mise en concurrence des institutions de soins, garantit un accès à des soins de qualité à l'ensemble de la population et de bonnes conditions de travail ;
- le financement actuel des soins de santé doit être assuré au niveau fédéral (à partir de l'INAMI), en concertation avec toutes les entités fédérées concernées ;
- le système des dotations rigides accompagnant la 6<sup>ème</sup> réforme de l'État doit impérativement être revu afin de mettre fin au sous-financement structurel des compétences héritées. Ces moyens financiers devraient fluctuer selon les besoins afin de garantir le lien assurantiel ;
- dans le cadre des réformes liées au financement à l'acte/au forfait, le nouveau modèle de financement doit prendre en compte la volonté de mieux soutenir les politiques de santé préventive et le secteur ambulatoire qui pâtissent d'un désinvestissement structurel. Cela doit se faire en apportant les réponses adéquates aux besoins réels exprimés sur le terrain. Les objectifs de santé définis dans un cadre fédéral doivent donc prendre en compte ces besoins et leurs financements doivent être assurés à leur juste mesure ;
- plus largement, il est nécessaire de dégager des moyens et de mettre en place un financement ambitieux des prestations de soins de santé qui accompagne les changements de paradigme escomptés (virage ambulatoire, objectifs liés à la réduction des inégalités sociales de santé, remise en question du financement à l'acte, attention particulière pour les besoins locaux, santé mentale, approche préventive...).

L'organisation territoriale des soins est un deuxième enjeu fondamental qu'il faudra relever en respectant un certain nombre de principes :

- l'organisation territoriale devra être basée sur des zones de soins intégrés, pour renforcer la proximité entre les soins et la population ;
- les réflexions doivent mener à une solution offrant des soins accessibles et de qualité à l'ensemble de la population mais aussi plus de lisibilité et une approche commune dans toutes les entités. Cette répartition des compétences entre entités fédérées doit être exercée dans un cadre fédéral ;
- une meilleure lisibilité des compétences des entités fédérées est en effet indispensable car le modus operandi actuel est inopérant. Une meilleure répartition de certaines compétences éparpillées entre la Wallonie et la Fédération Wallonie-Bruxelles en matière de santé préventive (ex : prévention en milieu scolaire, accompagnement médico-social dans le cadre de la petite enfance) paraît nécessaire ;

- la Wallonie doit disposer de toute la marge de manœuvre nécessaire pour organiser ses politiques de santé et de santé publique sur l'ensemble du territoire, prenant en compte le continuum de l'aide et des soins à partir des parcours de vie des citoyennes et citoyens (suivi des maladies chroniques, revalidation post-hospitalière, liens entre l'aide aux personnes et les soins de santé, complémentarité entre le domicile et le secteur résidentiel...);
- les réseaux hospitaliers ne sont pas une base envisageable pour l'organisation territoriale de l'ensemble des soins de santé, notamment du fait qu'ils participent dans certains cas à une mise à mal des conditions de travail et des protections (transfert vers des commissions paritaires moins protectrices, tensions sur l'hôpital public...) ainsi qu'à l'externalisation de certains services;
- l'approche « vision intégrée des soins », défendue par l'ensemble des acteurs, est à développer et amplifier pour décroiser les politiques de l'aide et des soins et renforcer la prévention, la première ligne de soins et les soins ambulatoires. Cette approche contribuera à une formalisation de la coordination et de la concertation et à une réelle prise en compte de l'ensemble des actrices et acteurs, en ce compris les organisations syndicales;
- un soutien massif et prioritaire des autorités publiques aux pratiques groupées de soins pluridisciplinaires salariées (comme les maisons médicales) et une évaluation des incitants et aides à la pratique libérale de la médecine (singulièrement le dispositif Impulseo) quant à leur apport en termes d'accessibilité aux soins pour les publics les plus vulnérables.

Le troisième enjeu global est le caractère solidaire et progressiste du modèle à défendre. La concertation et l'action commune entre mutualités et syndicats constituent des leviers puissants pour défendre l'intérêt général face à la commercialisation des soins et préserver au mieux les intérêts des patients et patientes ainsi que ceux des travailleuses et travailleurs. Pour la FGTB wallonne :

- les enseignements de la pandémie de la Covid-19 – non-reconnaissance sociale et financière de nombreux métiers du secteur de la santé, mise à mal de la professionnalisation, dégradation des conditions de travail et de la qualité des soins, pénuries devenues structurelles dans certaines professions, invisibilité du rapport au travail dans les décisions politiques... – doivent être tirées et être au centre des préoccupations;
- le nouveau modèle de soins sera progressiste dans la mesure où il permettra de donner une réponse collective et transversale à la capacité de financer les soins mais, aussi et surtout, aux urgences sociales et environnementales. L'ensemble de la population doit bénéficier de la même couverture assurantielle. Les objectifs de santé doivent permettre le déploiement de services de proximité durables et la revalorisation des conditions de travail, œuvrer à une diminution drastique des inégalités sociales de santé, en visant une accessibilité et une prévention renforcées;
- la place et le rôle des différents acteurs que sont les professionnelles et professionnels de la santé et de l'action sociale – plus singulièrement des mutualités, des organisations syndicales et des autorités publiques – doivent être définis et formalisés dans le respect et la légitimité de chacun.

## 5.2 LE RAPPORT SANTÉ/TRAVAIL

Le rapport santé/travail est le quatrième enjeu crucial pour le devenir de notre société et de la santé collective. La réflexion sur la santé ne peut faire l'impasse sur les problématiques suivantes :

- les politiques de santé publique doivent lever le voile sur le lien entre maladies chroniques et conditions d'emploi et de travail. Il s'agit d'un enjeu fondamental, tant pour l'amélioration de ces conditions de travail que pour éviter la prise en charge, par la collectivité, de maladies chroniques résultant d'une activité professionnelle, non reconnues comme telles;
- dans une approche transversale de la santé et du bien-être, les politiques de prévention de la santé doivent être renforcées et rendues plus contraignantes dans le domaine de l'emploi;
- les objectifs de santé publique doivent intégrer des objectifs d'amélioration des conditions de travail;
- à l'inverse, il est indispensable de revoir les principes d'activation des personnes malades ainsi que le rôle des organismes régionaux qui en ont la charge (FOREM, AViQ). Ce dispositif ne montre aucun résultat probant et participe d'une dégradation de la sécurité sociale et des protections fondamentales des travailleuses et travailleurs;
- le nouveau modèle de soins de santé doit rendre possible un dialogue entre médecines du travail et générale, essentiellement pour renforcer la prévention et les connaissances en santé publique. Les services (internes et externes) de prévention et de protection au travail doivent être revus fondamentalement afin d'être plus efficaces pour la protection de la santé des travailleuses et des travailleurs et moins soumis aux objectifs de rentabilité économique et à la commercialisation;

- il est nécessaire de prévoir, au niveau régional, des modalités de responsabilisation financière des entreprises pour les externalités négatives qu'elles engendrent sur la santé et l'environnement;
- l'importance de la prévention et de la sécurité au travail conforte la revendication d'abaissement du seuil pour l'installation d'un CPPT à 20 travailleurs et travailleuses, tout comme le renforcement des droits et prérogatives des CPPT. Il s'agit d'un enjeu fondamental et urgent à concrétiser pour répondre aux multiples défis liés à la santé et au travail;
- la précarisation du marché de l'emploi et le développement de la sous-traitance rendent urgente et indispensable l'amélioration de la traçabilité et de la portabilité des dossiers médicaux professionnels.

## 6 PLUS D'ATTENTION AUX PERSONNES ÂGÉES ET PLUS VULNÉRABLES

La crise sanitaire a été extrêmement virulente dans les maisons de repos (et de soins). La situation actuelle – résultat d'années d'austérité, de logiques de travail en sous-effectifs et à flux tendus – n'est plus soutenable, ni financièrement, ni socialement.

Parallèlement, une transversalité s'impose pour viser l'inclusion et repenser le vieillissement dans une approche globale en mettant en place les conditions nécessaires pour des parcours de vie intégrés permettant à la personne en perte d'autonomie de choisir son lieu de vie, en partant des besoins et ressources dont elle dispose, en tenant compte de son projet de vie individuel, tout en diversifiant et renforçant l'offre de services.

La FGTB wallonne revendique dès lors une évaluation prospective de l'ensemble des besoins des personnes âgées en Wallonie pour mesurer la nécessaire adaptation et le renforcement de l'offre de services. Cette évaluation prospective devra tenir compte de l'impact des politiques fédérales en matière de sécurité sociale et se faire dans une optique de lutte contre les inégalités sociales. Les besoins liés au vieillissement doivent également être davantage pris en compte, de manière transversale, dans les politiques ne relevant pas directement du champ de compétences de l'AViQ.

Dans cette logique transversale, la FGTB wallonne :

- revendique la liberté de choix du bénéficiaire entre l'accompagnement à domicile et l'entrée en maison de repos;
- est favorable à l'émergence de pratiques alternatives en lien avec la logique du parcours de vie intégré;
- revendique la concertation des organisations syndicales sectorielles sur l'évolution des métiers et la formation initiale et continue en résultant;
- insiste pour que les structures alternatives entre le secteur résidentiel et le domicile soient développées tout en étant soumises à des normes d'agrément et de subventionnement garantissant une prise en charge de qualité et de bonnes conditions de travail;
- revendique la mise en place d'une logique de programmation de l'offre d'accueil, d'hébergement, d'accompagnement à domicile et de santé ambulatoire. Cette programmation doit être réservée aux secteurs publics et associatifs, afin de réduire la marchandisation des secteurs, avec des moyens publics à même de garantir la qualité d'encadrement et l'accessibilité des plus fragilisés;
- demande que l'agrément des structures non agréées (maisons pirates) soit remis en question, car elles répondent à des besoins qui devraient être couverts par les autres dispositifs résidentiels soumis à des normes d'agrément et de subventionnement adaptées aux profils des résidentes et résidents accueillis;
- estime que les critères de qualité doivent être définis de manière à améliorer le service et les conditions de travail. Les normes de qualité ne peuvent pas remplacer les normes de personnel;
- revendique que les normes de personnel reprennent à la fois les fonctions de soins et hors-soins;
- insiste sur l'importance du rôle des CPPT pour faire respecter la loi sur le bien-être au travail;
- revendique la concertation des organisations syndicales sectorielles pour toute délégation d'acte qui pourrait relever des métiers de l'aide et des soins;
- estime qu'il est nécessaire de renforcer la prévention sociale, sanitaire et médicale pour éviter l'isolement social et favoriser la participation des personnes âgées à la vie en société;
- souhaite le développement d'une offre de transport (médico-sanitaire ou sociale) qualitative accessible temporellement et financièrement;

- souhaite la détermination d'un taux de logements d'utilité publique adaptables et adaptés, en veillant à leur programmation et leur répartition territoriale proportionnée;
- considère que les avancées technologiques doivent être régulées pour n'entraîner ni contrôle des travailleuses, travailleurs et bénéficiaires, ni perte de la dimension relationnelle, ni perte d'emplois.

## 6.1 MAISONS DE REPOS ET MAISONS DE REPOS ET DE SOINS

Pour la FGTB wallonne, un certain nombre de balises doivent être respectées pour répondre au quadruple objectif d'amélioration des conditions de travail du secteur, de l'accessibilité, de la prise en charge et de la qualité de vie des résidentes et résidents :

- le refus de la commercialisation du secteur résidentiel pour personnes âgées et plus globalement de la marchandisation des politiques sociales et de santé;
- l'interdiction d'accès, pour le secteur commercial, aux subsides en infrastructures;
- l'augmentation de l'offre publique et associative via de nouveaux moyens en infrastructures;
- un relèvement des normes d'agrément et de subventionnement avec obligation d'engagement;
- un véritable contrôle du prix de séjour afin d'en garantir son accessibilité pour toutes et tous;
- la prise en compte et l'implication, totales et effectives, des interlocuteurs sociaux, tant au niveau interprofessionnel, sectoriel que de l'institution, au niveau du projet de vie, de son plan de qualité, de sa démarche d'autoévaluation, de son bilan annuel de réalisation et de l'élaboration d'un plan de formation continue;
- une réflexion sur les démarches liées à l'accréditation afin d'éviter la commercialisation de l'aide et des soins, l'exacerbation de la concurrence entre établissements ou l'accroissement du mal-être du personnel.

## 6.2 AIDE À DOMICILE

Pour la FGTB wallonne :

- les services d'aide à domicile doivent être préservés de tout glissement dans la sphère commerciale;
- l'accessibilité financière doit être améliorée via la diminution de la part contributive des bénéficiaires, notamment ceux aux revenus les plus faibles;
- l'augmentation du nombre d'aides familiales est urgente, tout comme l'amélioration des conditions de travail et la diminution du rythme des prestations;
- la reconnaissance du caractère essentiel des métiers du secteur doit être renforcée, tout comme l'offre de formation et l'accès à l'emploi, notamment via une réponse structurelle à la question de la mobilité des travailleurs et travailleuses;
- la détermination du statut d'aide ménagère sociale est un enjeu essentiel, avec un encadrement et un financement qui y correspondent;
- les aides matérielles permettant notamment une adaptation du logement à la perte d'autonomie doivent être élargies aux personnes âgées;
- dans ce cadre, afin de répondre aux défis du virage ambulatoire ainsi que de ceux de l'amélioration des services à la population et des conditions de travail du secteur, un refinancement de ce dernier s'avère incontournable.

## 6.3 L'ALLOCATION D'AIDE AUX PERSONNES ÂGÉES (APA)

La précarité sociale qui touche un nombre croissant de personnes âgées impose des mesures fortes. Pour la FGTB wallonne, le dispositif de l'APA devra être revalorisé via l'augmentation des plafonds jusqu'au seuil de pauvreté et l'individualisation des droits. Un questionnement sur l'augmentation des montants de l'allocation devra aussi être posé.

Pour la FGTB wallonne, la gestion de l'APA aurait dû être confiée à l'AViQ et non aux organismes assureurs wallons. Ces derniers devront dès lors être clairement responsabilisés sur le plan administratif, financier et médical, en prévoyant leur contrôle adéquat.

## 6.4 DÉPASSER LE CONCEPT DE LA SILVER ECONOMY

La FGTB wallonne ne partage pas les principaux postulats néolibéraux de la Silver Economy : la sécurité sociale serait obsolète, les papy-boomers seraient une génération riche, l'allongement de la vie pèserait inéluctablement sur les finances publiques... Pour la FGTB wallonne :

- de nombreux besoins identifiés trouveront au contraire une solution en dehors de la sphère marchande par la valorisation et le développement des secteurs non marchand et public ;
- une vision intégrée de la problématique de la grande dépendance, accordant plus de place au soin en dehors d'un établissement, doit être mise en place ;
- c'est toute la politique du secteur résidentiel qui doit être revue dans une perspective d'inclusion, en prenant en compte les parcours de vie de l'ensemble des personnes les plus vulnérables ;
- la grande dépendance comporte des défis sociaux mais représente aussi un potentiel de redéploiement de l'économie qui doit être préservé des lois du marché et de la commercialisation. C'est un axe majeur des réformes basculantes, raison pour laquelle il est nécessaire de mettre en place au plus vite une filière de production essentielle relative à la « grande dépendance » ;
- le concept de la Silver Economy fera l'objet d'approfondissements au sein des instances de la FGTB wallonne afin de positionner clairement notre organisation dans ce débat politique.

## 6.5 POUR UNE SOCIÉTÉ RÉELLEMENT INCLUSIVE POUR LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Le combat pour une société inclusive passe par une meilleure prise en compte des intérêts spécifiques des personnes en situation de handicap. Cette prise en compte transversale nécessite une évaluation prospective de l'ensemble des besoins en Wallonie, pour mesurer la nécessaire adaptation et le renforcement de l'offre de services. Une attention toute particulière devra être portée à l'amélioration des conditions de travail et de rémunération du secteur.

Sur cette base, la FGTB wallonne défend les principes suivants :

- la liberté de choix des personnes entre l'accompagnement à domicile et l'entrée dans une structure d'hébergement ;
- la mise en place d'une logique de programmation de l'offre d'accueil, d'hébergement, d'aide en milieu de vie et de soutien à l'emploi. Cette programmation doit être réservée aux secteurs publics et associatifs, afin de réduire la marchandisation des secteurs, avec des moyens publics à même de garantir la qualité d'encadrement et l'accessibilité des plus fragilisés ;
- l'augmentation des normes du personnel dans l'ensemble des services d'accueil, d'hébergement et d'aide en milieu de vie ainsi que la révision des obligations de qualifications pour un suivi et un encadrement de qualité adapté aux spécificités du secteur ;
- pour l'exercice de la fonction d'éducateur et éducatrice, le respect des tâches relevant de leur métier, sans leur imposer des actes de soins qui relèvent des métiers de soins et ce dans l'attente d'une concertation sectorielle pour la mise en place d'un cadre juridique clair en la matière ;
- il convient de réfléchir dès à présent en tripartite à un plan de transformation de l'accueil de résidentes et résidents financés par l'autorité française en places d'accueil AViQ ;
- l'agrément des structures non agréées (maisons pirates) doit être remis en question car elles répondent à des besoins qui devraient être couverts par les autres dispositifs résidentiels soumis à des normes d'agrément et de subventionnement adaptées aux profils des résidentes et résidents accueillis ;
- le développement d'une offre de transport (médico-sanitaire ou sociale) qualitative accessible temporellement et financièrement ;
- la détermination d'un taux de logements d'utilité publique adaptables et adaptés, en veillant à leur programmation et leur répartition territoriale proportionnée ;
- la prise en compte et l'implication, totales et effectives, des interlocuteurs sociaux, tant au niveau interprofessionnel, sectoriel que de l'institution, au niveau du projet de vie, de son plan de qualité, de sa démarche d'autoévaluation, de son bilan annuel de réalisation et de l'élaboration d'un plan de formation continue ;
- l'obligation de concertation pour avis et signature sur le projet de service/pédagogique ainsi que sur le contrat d'objectif :
  - pour les services gérés par un pouvoir organisateur privé : du conseil d'entreprise ou comité pour la prévention et la protection au travail ou à défaut de la délégation syndicale ;

- pour les services gérés par un pouvoir organisateur public : du comité de négociation ou de concertation créé en vertu de la loi du 19 décembre 1974 organisant les relations entre les autorités publiques et les syndicats des agents relevant de ces autorités ;
- l'adaptation des infrastructures aux besoins spécifiques des personnes en situation de handicap ;
- le développement d'un accueil et d'un accompagnement adapté de la personne handicapée tout au long de son parcours de soins, en sensibilisant les professionnelles et professionnels de la santé à la connaissance des différents types de handicap dans la formation initiale et continue ;
- favoriser l'autonomie des personnes en situation de handicap dans leur parcours de soins, en les formant dans la connaissance de leur handicap et de ses conséquences ainsi que dans leur aptitude à communiquer leurs symptômes, leurs difficultés, leurs émotions et leur apport dans l'évaluation du système de soins ;
- former les personnes en situation de handicap dans leur aptitude à utiliser les NTICS et continuer à garantir un accès physique aux services ;
- la concertation des organisations syndicales sectorielles sur le niveau d'exigence quant au profil et la qualification des fonctions ;
- l'instauration de sanctions pour les organismes du secteur public ne respectant pas le quota d'emploi de personnes handicapées qui leur est actuellement imposé ;
- la mise en place d'obligations semblables dans le secteur privé via un taux minimum d'occupation ou la soustraction en faveur d'ETA. Les entreprises ne la respectant pas devraient verser une cotisation alimentant un fonds destiné à la mutualisation des coûts des mesures d'intégration ;
- des politiques de recrutement et de maintien à l'emploi de la personne handicapée, dans le respect de l'égalité des droits, sur base d'un management de la compétence, moyennant des mesures de compensation quand celles-ci s'avèrent nécessaires.
- l'évaluation du transfert des centres de formation agréés par l'AViQ vers le SPW Département de l'Emploi et de la Formation professionnelle ;
- un meilleur encadrement des services d'aides à la vie journalière en vue d'une amélioration du statut et des conditions de travail et de salaire du secteur ;
- le refus de la reconnaissance du secteur de l'intérim comme acteur de l'insertion socioprofessionnelle des personnes en situation de handicap. S'il devait néanmoins devenir un partenaire de l'AViQ, la FGTB wallonne exigera que la collaboration entre l'intérim et l'AViQ soit encadrée par une charte de qualité en vue d'un accompagnement vers un emploi non précaire.

Pour le secteur des entreprises de travail adapté (ETA), la FGTB wallonne se félicite des avancées obtenues depuis le dernier Congrès en matière de formation et de représentation syndicale, et continue à défendre les positions suivantes :

- les ETA doivent se recentrer sur leur mission sociale : l'offre d'un emploi et d'un encadrement adaptés aux travailleurs et travailleuses qui, en raison d'un handicap, sont dans l'incapacité d'intégrer l'emploi ordinaire ;
- l'accès des ETA aux filières de l'économie circulaire et à de nouvelles filières d'utilité sociale devrait être facilité ;
- les contrats d'entreprises conclus en ETA doivent favoriser l'insertion dans le circuit non subsidié. Leur contrôle doit être renforcé par les services d'inspection de l'AViQ et par les délégations syndicales ;
- le secteur doit devenir exemplaire en matière de mobilité des travailleuses et travailleurs.



# 7 POLITIQUES DE L'ENFANCE

## 7.1 ACCUEIL DE L'ENFANCE

Un accueil de l'enfance de qualité et accessible – tant financièrement que géographiquement – est essentiel au développement d'une société inclusive et visant l'égalité: réduction des inégalités sociales et de genre, accès à l'emploi et à la formation, socialisation des enfants et soutien aux parents, amélioration du bien-être et de la qualité de vie... Ce secteur essentiel souffre d'un manque criant de reconnaissance politique, sociale et financière.

La FGTB wallonne revendique pour l'accueil de l'enfance et l'accompagnement médico-social :

- la poursuite de l'amélioration de l'accessibilité et de la qualité de l'accueil des enfants ainsi que des conditions de travail et de rémunération du secteur. Le refus de toute marchandisation est un préalable non négociable. Pour les crèches, la FGTB wallonne demande une reconversion complète du secteur commercial vers le secteur agréé et subventionné, tel qu'initialement prévu dans la réforme des milieux d'accueil (MILAC), en ce compris l'extinction du recours aux travailleuses et travailleurs indépendants. La FGTB wallonne continue de revendiquer un financement structurel conséquent qui garantisse la qualité de l'emploi et la pérennité des structures, avec un état des lieux précis des structures en difficulté sur base d'une grille d'analyse objective reprenant les critères et les solutions à y apporter, déterminée et concertée préalablement avec les interlocuteurs sociaux; la FGTB wallonne s'oppose fermement au recours des titres-services et des flexijobs qui ne répondent pas, dans le secteur de l'enfance, au besoin de professionnalisation, de qualité de l'emploi et de refus de la marchandisation;
- la poursuite de la prise en compte de la fonction économique de l'accueil de l'enfance (crèches et accueil temps libre) et de son lien avec le marché de l'emploi, en garantissant un accueil de qualité pour tous les enfants, y compris ceux dont les parents sont privés d'emploi, travaillant à temps partiel ou soumis aux prestations irrégulières, des phénomènes qui touchent particulièrement les femmes. À cette fin, en tant que financement complémentaire de l'ensemble du secteur, la FGTB wallonne revendique notamment la restauration et l'amélioration de la cotisation 0,05 % (ONSS) comme contrepartie à la flexibilité grandissante obtenue par les employeurs;
- au-delà de l'amélioration des conditions de travail et de rémunération du secteur et pour répondre aux pénuries de candidats, un renforcement de l'attractivité des métiers de l'accueil de l'enfance, en intégrant des thématiques telles que la mobilité professionnelle du personnel, les fins de carrière et la poursuite de la professionnalisation de ces métiers;
- face aux différences barémiques au sein du secteur de l'enfance et avec les autres secteurs du non-marchand, une réelle valorisation salariale pour chaque travailleuse et travailleur du secteur de l'enfance;
- un suivi et une évaluation de la mise en œuvre de subsides complémentaires pour un encadrement supplémentaire dans les crèches pour assurer une plus grande accessibilité aux enfants les plus fragilisés;
- la poursuite du développement, en vue de la création de nouvelles places d'accueil petite enfance (crèches et accueil à domicile) et de la réduction des disparités sous-régionales, d'une programmation concertée de l'offre entre l'ONE et la Région wallonne, pour améliorer le taux de couverture de places subventionnées<sup>3</sup> en privilégiant les arrondissements à indice socio-économique faible où le taux de monoparentalité est élevé et le taux d'emploi féminin faible. Il est indispensable de garantir une concertation structurelle et soutenue entre la Région wallonne et l'ONE, pour l'octroi des moyens en infrastructures et en emplois APE (en prenant en compte les contraintes liées à la réforme APE), en amont et en aval de l'accord de coopération à conclure en la matière. Ce développement de création de places subventionnées est d'autant plus essentiel que certaines structures d'accueil petite enfance (crèches et accueil à domicile) ont fermé ces trois dernières années, diminuant, sur certains arrondissements, le taux de couverture de places<sup>4</sup>, aggravant ainsi une pénurie de places d'accueil et la réelle difficulté des familles à en trouver une pour leur enfant. La création de places d'accueil subventionnées par l'ONE garantit une participation financière des parents proportionnelle à leurs revenus et améliore dès lors l'accessibilité pour les classes populaires et les femmes souhaitant intégrer le marché du travail. La FGTB wallonne est favorable à la suppression du plafond de participation financière pour les plus hauts revenus;
- dans toutes les crèches, l'amélioration de la norme d'encadrement, la faisant évoluer d'1 accueillant équivalent temps plein (ETP) à 1,5 accueillants ETP par 7 enfants, par un renforcement du financement structurel de l'emploi par l'ONE. Cette norme devra être augmentée pour les projets d'accueil visant le renforcement de l'accessibilité sociale;

3 Taux de couverture de places subventionnées = nombre de places subventionnées/nombre d'enfant 0-2,5 ans.

4 Taux de couvertures de places nombre de places/nombre d'enfant 0-2,5 ans.

- pour l'accueil de la petite enfance (crèches et accueil à domicile) et dans l'accueil temps libre (ATL), le financement de temps de travail en équipe, d'espaces réflexifs, d'objectifs quant à la participation du personnel aux formations continues et leur remplacement durant les formations ;
- l'aboutissement de la réforme initiale du métier d'accueil d'enfants via le processus en cours au SFMQ, dans une articulation à créer avec la mise en œuvre du bachelier de la petite enfance, afin que le personnel de tous les secteurs soit qualifié et formé aux exigences du métier ;
- l'amélioration des conditions de travail et de rémunération des accueillantes à domicile dont la salarisation est une avancée indéniable ;
- un financement des milieux d'accueil dans le secteur public ou privé qui prenne en compte une grille barémique-cible plus élevée que celle appliquée dans le secteur privé subventionné (CP332), en y intégrant une revalorisation salariale ou la pure application des barèmes négociés dans la fonction publique. Pour ce faire, l'ONE doit veiller à contrôler la bonne affectation des moyens qu'il alloue c'est-à-dire uniquement aux salaires des travailleuses et travailleurs concernés ;
- l'amélioration du financement des structures d'accompagnement des enfants maltraités ;
- accorder des moyens budgétaires nécessaires à l'accueil temps-libre (ATL) afin d'améliorer les conditions de travail, de pérenniser l'emploi, de promouvoir la professionnalisation. Son accessibilité doit être renforcée, en visant la réduction des inégalités sociales et de genre. La FGTB wallonne demande une vraie et solide concertation sociale avec les interlocuteurs sociaux sur les enjeux de la réforme ATL, dotée de moyens suffisants pour assurer un accueil temps-libre et des conditions de travail de qualité (en ce compris des normes d'encadrement adaptées et contraignantes).

L'offre d'accueil exerce en outre une fonction économique essentielle en permettant aux parents de maintenir leur activité professionnelle, de suivre une formation ou de rechercher un emploi et ce, particulièrement pour les femmes. En raison de ce lien étroit avec les politiques de l'emploi, la FGTB wallonne réaffirme sa résolution de Congrès de 2014 de régionaliser la politique d'accueil des enfants pour en assurer son développement, l'adapter au mieux aux spécificités régionales et aux besoins de la population, tout en gardant au cœur de la réflexion le respect du bien-être de l'enfant et de son développement ainsi que le droit à la parentalité.

## 7.2 ENFANCE ET SANTÉ

Dans le cadre de la promotion à la santé et de la médecine scolaire, une réflexion devra être menée sur une meilleure articulation entre les politiques menées par l'ONE pour les enfants et adolescents et celles menées par la Région pour les adultes et ce, dans le cadre d'un continuum de prise en charge.

## 7.3 RENFORCER LE DROIT AUX ALLOCATIONS FAMILIALES

La FGTB wallonne s'est toujours positionnée pour des solidarités et une sécurité sociale fédérale fortes. Elle s'est ainsi opposée à la sortie des allocations familiales du modèle fédéral et revendique leur refédéralisation. Elle veille cependant à ce que le modèle régional n'implique aucune perte de conquits sociaux et prenne en compte la lutte contre la pauvreté et les inégalités sociales et de genre. On peut se féliciter que l'action de la FGTB wallonne ait permis la concrétisation de certaines de ses revendications de Congrès : suppression des plafonds de revenus pour les jeunes en alternance, précisions quant aux notions de fraude ou erreur de déclaration, mise sur pied d'une analyse prospective relative à la pauvreté infantile et suivi des évaluations des enfants atteints d'une affection pour accorder les suppléments d'allocations familiales.

La FGTB wallonne continue à défendre trois mesures, à même de rendre le système plus juste :

- l'accès aux suppléments sociaux doit se faire l'année même de la perte de revenus pour les ménages se situant entre le plafond BIM et le plafond des 30.000 € ;
- la caisse publique doit être renforcée ;
- le maintien de la majoration des allocations familiales pour les orphelines et orphelins en cas de remise en ménage du parent survivant doit être étendu aux enfants dont le parent est décédé avant le 1er janvier 2019.

## 8 POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE : RETOUR AU PUBLIC !

L'urgence climatique nous impose une décarbonation planifiée de toute l'économie, un projet d'ampleur impossible à mettre sur pied dans le cadre d'un secteur de l'énergie libéralisé, qui a clairement montré ses limites lors de l'hiver 2022-2023. Un hiver durant lequel les prix de l'énergie ont explosé... tout comme les profits des multinationales !

Au même titre que l'éducation, la santé, les transports... l'énergie est un secteur stratégique et un service public. Il ne devrait donc pas être laissé dans les mains du privé, toujours guidé par la logique du profit. Il faut que la gestion du secteur de l'énergie soit gérée démocratiquement, par la collectivité, en fonction de l'intérêt général, ce qui implique des prix stables, accessibles et basés sur les coûts de production.

Pour la FGTB wallonne :

- la transition énergétique devra être portée et gérée par le public, afin de garantir qu'elle soit socialement juste, prenne en compte la nécessaire réduction des inégalités, le maintien et la création d'emplois durables et de qualité dans tous les secteurs, tout en répondant aux enjeux industriels régionaux ;
- la relance et le redéploiement économiques wallons ne pourront se réaliser sans une politique énergétique assurant la sécurité d'approvisionnement et permettant de tendre vers une indépendance énergétique maximale ;
- un pôle public régional, au sein duquel les interlocuteurs sociaux devraient être intégrés, serait le plus à même de garantir au maximum l'approvisionnement énergétique, tout en veillant à la défense de l'intérêt général via, entre autres, le contrôle des prix ;
- la Wallonie doit se doter d'unités de recyclage pour renforcer son autonomie vis-à-vis des matières premières critiques ;
- une taxation des superprofits doit être instaurée ;
- le développement des investissements au niveau des infrastructures doit être accéléré afin de renforcer la sécurité d'approvisionnement de la région. Dans ce cadre, la FGTB wallonne pèsera de tout son poids pour voir la Boucle du Hainaut être concrétisée au plus vite afin de garantir la sécurité d'approvisionnement énergétique. Elle sera aussi particulièrement attentive au développement de la filière et des projets Hydrogène, fondamentaux dans le cadre de la décarbonation de l'économie ;
- une politique massive d'investissements publics s'impose afin de développer le plan d'équipement nécessaire, ce qui permettrait également de créer de nombreux emplois directs et indirects.

Dans l'attente de la mise en œuvre de ce plan d'équipement régional, et tout en réaffirmant sa position de principe en faveur de la sortie du nucléaire, la FGTB wallonne avait récemment dû constater la nécessité de prolonger temporairement au moins un réacteur nucléaire au niveau wallon, vu l'impréparation et le manque d'anticipation du politique, notamment sur la transition énergétique, les énergies renouvelables, les problèmes de sécurité d'approvisionnement – rendus encore plus criants depuis le début du conflit en Ukraine – et les conséquences sur l'emploi. Cette prolongation temporaire devrait permettre de préparer plus sérieusement la reconversion des travailleurs et travailleuses du secteur et des entreprises sous-traitantes ainsi que le démantèlement des centrales existantes par des entreprises wallonnes ou une filière publique spécifique créée à cet effet.

Cette prolongation temporaire ne peut se concevoir que moyennant le respect de trois conditions : une sécurité absolue pour les travailleuses, travailleurs et pour la population ; une trajectoire claire vers la transition énergétique ; que les rênes du secteur soient confiées au public (sans devoir prendre en charge les frais de dépollution et de démantèlement, qui doivent rester à charge du privé).

### 8.1 LUTTER CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE

L'envolée des prix du gaz et de l'électricité a considérablement aggravé la situation de précarité énergétique. Considérant l'accès à l'énergie comme un droit fondamental, la FGTB wallonne revendique la renationalisation de ce secteur stratégique essentiel. En attendant la concrétisation politique de cette revendication, une piste temporaire pourrait être trouvée à l'échelle régionale, via la mise sur pied d'un acheteur unique public d'électricité et de gaz pour les ménages, dans le cadre d'un réel contrôle démocratique. La FGTB réclame en outre :

- l'interdiction des coupures d'énergie et la sortie définitive du système des compteurs à budget, ainsi que l'obligation de passage devant le juge de paix en cas de litige avec le fournisseur et d'échec d'une solution amiable ;
- la pérennisation du tarif social élargi à tous les bénéficiaires du statut BIM et son octroi de manière automatique ;

- la prolongation et l'élargissement du statut de « client protégé conjoncturel » régional donnant droit au tarif social;
- la mise en place d'un accompagnement spécifique pour ces ménages afin de les soutenir dans les démarches d'amélioration énergétique de leur logement;
- la lutte contre le non-recours aux aides;
- le lancement d'un plan massif de réduction de la consommation d'énergie, avec notamment un plan public d'isolation de toutes les passoires thermiques, qui représentent encore aujourd'hui plus de 40 % du bâti;
- des obligations progressives de rénovation énergétique des logements mis en location, articulées avec une grille incitative des loyers et un accompagnement des propriétaires-bailleurs dans leur démarche et dans l'accès aux aides;
- une réflexion sur la transition énergétique visant à en élargir l'assiette de financement, notamment via l'impôt des personnes physiques, en faisant contribuer davantage les revenus les plus hauts;
- l'imposition d'un tarif régulé pour l'électricité basé sur les coûts de production;
- la lutte contre les contrats trop chers afin que les ménages puissent avoir le contrat le plus avantageux compte tenu de leur profil de consommation;
- l'interdiction du démarchage individuel des clients résidentiels par les fournisseurs au regard des comportements abusifs constatés;
- le développement des communautés d'énergie permettant à un plus grand nombre d'avoir accès à l'électricité renouvelable.

## 8.2 POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE INDUSTRIELLE : ANTICIPER ET RÉFORMER LES ACCORDS DE BRANCHE

L'indispensable transition impose une meilleure anticipation, en lien avec le redéploiement économique et industriel wallon. Des feuilles de route pour la transition des secteurs industriels wallons les plus concernés par la décarbonation doivent être négociées dans le cadre de la concertation sociale, aux niveaux régional, sectoriel et de l'entreprise. Les objectifs qui doivent conduire les négociations sont la préservation et le développement de l'emploi, la réindustrialisation vers des secteurs porteurs d'avenir ainsi que la relocalisation des activités stratégiques, en prenant en compte l'ensemble des chaînes de valeur.

Pour la troisième génération des Accords de branche, conclus sur base volontaire entre la Région et les fédérations industrielles, la FGTB wallonne revendique une profonde révision du modèle via :

- l'intégration des organisations syndicales dans les comités directeurs. L'information et la consultation préalable des organisations syndicales concernant les projets d'entreprises et les rapports par fédération industrielle doivent être rendus obligatoires tant au niveau des CE qu'aux niveaux sectoriel et interprofessionnel;
- le renforcement des approches volontaires par une approche plus proactive afin de promouvoir le redéploiement économique régional dans le cadre d'une industrie décarbonée ainsi que les investissements dans des technologies innovantes;
- la lutte contre les effets d'aubaine, des aides publiques cohérentes et réellement efficaces par rapport aux objectifs fixés;
- le conditionnement des avantages octroyés visant à réduire le coût de l'énergie à des obligations de création d'emplois durables, de formation professionnelle et de reconversion des travailleuses et travailleurs impactés par les investissements;
- l'obligation de maintien du niveau d'emploi sur les différents sites de production des entreprises participantes et la perte des avantages accordés ou des sanctions en cas de délocalisation d'une activité polluante. Plus largement, une majorité d'études prévisionnelles s'accordant sur le fait que la transition entraînera inévitablement une baisse globale du nombre d'emplois, la FGTB wallonne estime nécessaire d'introduire la notion de garantie de revenus - plus large que le maintien d'emploi - pour l'ensemble des travailleuses et travailleurs, tant des entreprises concernées que de leurs sous-traitants;
- la prise en compte de l'ensemble des chaînes de valeur afin d'encourager les sauts technologiques et le développement de l'économie circulaire. Les aides devraient en outre cibler en priorité les entreprises innovantes qui investissent dans les technologies de rupture et les entreprises électro-intensives soumises à la concurrence internationale;

- l'interdiction de compenser les projets en matière d'énergies renouvelables par des efforts moindres en matière d'efficacité énergétique;
- l'obligation pour les entreprises qui ne respectent pas leurs objectifs de rétrocéder en tout ou partie aux pouvoirs publics les aides dont elles ont bénéficié en fonction de leurs efforts réels;
- une plus grande transparence. Il est fondamental, en termes de transparence et de démocratie économique, que la Wallonie mette en place un cadre réglementaire, budgétaire et statistique qui permette à la population, aux travailleurs et travailleuses de connaître les aides accordées à chaque entreprise, pour quels montants et pour quels objectifs, au regard de l'évolution du nombre d'emplois dans ces entreprises: un cadre statistique wallon permettant d'évaluer la réelle contribution des accords aux objectifs climatiques et leur plus-value par rapport au seul système d'échange de quotas d'émission;
- la santé et la sécurité au travail doivent également faire l'objet d'une attention particulière car les technologies propres ne sont pas forcément sans danger. L'électrification notamment engendre de nouveaux risques qui doivent être anticipés. Le développement de mesures de prévention visant la protection des travailleuses et travailleurs contre ces nouveaux risques doit devenir une priorité tant pour le législateur que pour les entreprises.

Ce thème doit également faire l'objet de démarches politiques à l'échelle européenne, notamment pour éviter la mise en concurrence entre régions et pays et concernant le Pacte budgétaire européen.

## 9 LA MOBILITÉ, À LA CROISÉE DES URGENCES

Les urgences environnementales, sociales et économiques nous imposent une politique de mobilité ambitieuse. Pour garantir à toutes et tous une mobilité de qualité, durable et accessible, il faut aller plus loin que l'adoption du Plan vélo ou la généralisation de l'indemnité vélo à tout le secteur privé, obtenues depuis le dernier Congrès. Dans un contexte d'urgence sociale, environnementale et climatique, la FGTB wallonne:

- défend le rôle central et fondamental des services publics, qui doit être renforcé via des politiques d'investissement massives dans les transports en communs. Le redéploiement et le renforcement du réseau TEC ainsi que la concrétisation de la vision du rail 2040 – en ce compris la finalisation du RER – sont des axes essentiels pour évoluer vers une mobilité décarbonée et accessible à tous. Les subventions de fonctionnement des sociétés de transport public doivent être à la hauteur de ces ambitions. Des solutions de transport collectif originales doivent voir le jour dans les zones rurales, à l'instar des offres à la demande testées par le TEC;
- estime que la gratuité du TEC devrait être étendue aux demandeuses et demandeurs d'emploi;
- revendique la suppression des dispositifs de service minimum et autres entraves au droit de grève des travailleurs et travailleuses des transports publics;
- rappelle qu'il est primordial de développer des alternatives crédibles en accélérant et en renforçant les investissements dans l'intermodalité, la mobilité douce et active, le covoiturage et les véhicules partagés;
- estime qu'il est urgent qu'un transfert modal s'opère entre le transport de marchandises par route et celui par voie fluviale et par rail. La cyclogistique doit également être développée dans les zones urbaines;
- revendique la prise en charge à 100 % par l'employeur des frais de déplacement domicile-travail en transports publics et le maintien du tiers-payant avec intervention des pouvoirs publics dans le cadre d'une enveloppe budgétaire ouverte. Ce système devrait aussi englober le transport via le TEC ou De Lijn;
- défend l'imposition de plans de déplacement dans les entreprises occupant plus de 100 personnes et l'obligation de désigner un coordinateur mobilité dans celles en occupant plus de 50;
- refuse les logiques de type « Plan cafétéria » ou tout chantage patronal qui viserait à négocier des avancées en matière de mobilité contre le retrait d'autres conquises sociales contribuant, eux, à la sécurité sociale et au financement des services publics;
- estime que le covoiturage doit être encouragé, démarche qui pourrait se concrétiser par la négociation d'accords au niveau des secteurs;
- demande de renforcer la coordination entre les Régions, le Fédéral et les pouvoirs locaux en matière de transports publics. La mobilité interrégionale doit impérativement être améliorée;
- appelle à une réforme plus ambitieuse de la fiscalité automobile pour que celle-ci soit davantage modulée en fonction des impacts environnementaux et climatiques, tout en restant socialement juste;
- regrette qu'à défaut d'une suppression totale du système des voitures de société, la réforme visant au verdissement des voitures de société n'ait pas fixé de critères plus restrictifs au niveau de la masse des véhicules électriques;

- défend la mise en place d'une filière wallonne de conversion électrique des véhicules à moteur thermique, filière qui pourrait être génératrice d'emplois locaux et durables et constituer une piste intéressante dans le cadre du redéploiement économique et de la transformation sociale et écologique de l'économie;
- se positionne pour le développement de Plans de mobilité de zone d'activité (PMZA) dans tous les parcs d'activité économique wallons. Le débat pour la mise en place de coordinations entre les CPPT de zonings dans le cadre du développement du syndicalisme de réseau, tout en continuant à défendre une diminution des seuils pour l'établissement des CPPT, pourrait jouer un rôle central et être déterminant dans cette dynamique. La mobilité dans et autour des Parcs d'activité économique (PAE) doit impérativement être améliorée, notamment par des aménagements vélo et piétons, une desserte des transports en commun, la mise en place d'une desserte plus fine dans les PAE étendus ainsi que l'organisation d'un système de covoiturage et de vélos partagés;
- demande d'accélérer les investissements en lien avec l'intermodalité, en particulier la mise en œuvre des pôles multimodaux (Mobipôles) et de parkings à proximité des centres urbains;
- réaffirme l'urgence à déployer des infrastructures de qualité pour les vélos en Wallonie. À ce titre, la mise en œuvre du réseau cyclable structurant wallon et des liaisons cyclables locales, qui compléteront le maillage cyclable, figure en tête des priorités. Au besoin, il est nécessaire de définir des tronçons prioritaires pour les rendre opérationnels plus rapidement;
- engage le nouveau gouvernement à maintenir et à renforcer les primes citoyennes à l'achat de vélos;
- demande la concrétisation du Plan piéton pour la Wallonie.

## 10 L'ACCÈS À L'EAU : UN DROIT FONDAMENTAL

Pour garantir l'accès universel à une eau de qualité, la FGTB wallonne se positionne pour :

- le refus de toute marchandisation et le maintien du secteur de l'eau dans la sphère publique;
- la préservation du rôle de régulation du prix du Comité de contrôle de l'eau;
- une attention particulière à la qualité de cette ressource;  
Pour lutter contre la précarité hydrique, la FGTB wallonne défend l'instauration d'un socle de base d'accès à l'eau sous forme de premiers mètres cubes gratuits ou à très bas prix. Ce socle doit s'accompagner de plusieurs mesures :
- à court terme, la mise sur pied d'un tarif social conjoncturel et pour des groupes cibles;
- des moyens importants pour financer les investissements nécessaires sur les réseaux de distribution;
- le financement alternatif de l'assainissement des eaux usées qui pourrait, par exemple, se faire au travers de l'impôt dont le caractère progressif devrait être renforcé.

Plus largement, la réduction de la précarité hydrique pourra également être atteinte via :

- l'amélioration des conditions de logement via, entre autres, le Plan de rénovation des logements publics;
- la lutte contre le non-recours aux aides;
- l'augmentation des moyens du Fonds social de l'eau (FSE);
- le renforcement du recours des CPAS au FSE et l'uniformisation des conditions d'octroi et règles d'intervention pour l'ensemble des CPAS;
- des mesures ciblant la facturation et les procédures de recouvrement.

Enfin, l'éventuelle introduction de compteurs communicants ne pourrait se faire que dans la transparence et en analysant plusieurs éléments : l'intérêt et les possibilités d'économies réelles pour les ménages, le coût d'installation, l'impact pour les classes populaires, les possibilités de coupure à distance, les risques d'aggravation de la fracture numérique, la collecte et l'utilisation des données...

# 11 LUTTER CONTRE LES DISCRIMINATIONS : UNE PRIORITÉ SYNDICALE

Les inégalités et discriminations structurelles – de classe, de genre, d'origine, d'âge... – touchent une part importante de la population dans de nombreux domaines, et particulièrement dans l'accès à l'emploi et à la formation. La FGTB wallonne et sa Cellule Lutte contre les discriminations (CLCD) insistent sur la nécessité de la mise en œuvre et du respect de la CCT 95 qui promeut le principe de l'égalité de traitement durant toutes les phases de la relation de travail.

Outre la mise en œuvre et le respect de la CCT 95, la FGTB wallonne revendique également :

- de rendre obligatoire la CCT 38 qui porte sur la non-discrimination à l'embauche, avec son code de bonne pratique ;
- l'enseignement obligatoire, dans le cadre d'études ou formations en lien avec l'embauche, des règles et bonnes pratiques visant à réaliser un recrutement neutre et non discriminatoire ;
- le renforcement des dispositifs permettant les appels mystères et les tests de situation visant à identifier les discriminations à l'embauche. La palette des discriminations à identifier devrait être élargie et davantage d'actrices et acteurs devraient pouvoir les pratiquer, parmi lesquels les syndicats ;
- le respect des quotas d'embauche de travailleurs et travailleuses en situation de handicap dans le secteur public ainsi que l'instauration d'un quota équivalent dans le secteur privé, avec sanctions à la clef en cas de non-respect ;
- une politique répressive plus sévère pour les auteurs de faits discriminatoires. La possibilité d'un cumul de peines dans les cas relevant de l'intersectionnalité pourrait être envisagée ;
- le renforcement de la protection des déléguées et délégués syndicaux.

## 12 ENVIRONNEMENT

### 12.1 ENVIRONNEMENT ET SANTÉ

Les pollutions de l'air, des terres et de l'eau ont d'importantes conséquences sur les conditions de vie et la santé des travailleurs, travailleuses et de l'ensemble la population, et plus particulièrement des plus pauvres. Pour la FGTB wallonne :

- les entreprises doivent être davantage responsabilisées par rapport à leurs externalités négatives. À l'instar de leurs impacts en termes de maladies professionnelles et de soins de santé, les répercussions de leurs activités sur l'environnement ne sont pas suffisamment prises en considération ;
- des normes plus contraignantes en matière de protection au travail, de rejets industriels et d'utilisation d'intrants agricoles doivent être adoptées ;
- l'indépendance des études toxicologiques doit être assurée et le principe de précaution doit être appliqué pour assurer la sécurité des travailleuses et travailleurs confrontés à des produits potentiellement dangereux.

### 12.2 SANTÉ ET SÉCURITÉ DANS LES « EMPLOIS VERTS » ET L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Les emplois verts sont susceptibles de concerner l'ensemble des activités économiques, notamment à travers le développement des énergies renouvelables ou de l'économie circulaire. Or, ces nouveaux emplois s'accompagnent aussi... de risques nouveaux, encore trop peu documentés et pris en compte.

Dans ce contexte, la FGTB wallonne demande :

- d'analyser les risques en matière de santé et de sécurité liés aux « emplois verts » et d'adapter la législation sur le bien-être au travail en fonction ;
- la réalisation d'un cadastre des emplois nouveaux – ou en évolution – liés aux investissements réalisés par l'entreprise pour réduire son impact sur l'environnement ;

- d'adapter la concertation sociale aux évolutions du tissu économique liées au développement de l'économie circulaire et notamment à l'interdépendance croissante entre les entreprises et au développement des activités de services autour du produit;
- d'intégrer l'exposition à des produits dangereux pour la santé parmi les critères de pénibilité.

## 13 DROIT À L'ALIMENTATION

La FGTB wallonne se positionne en faveur d'une approche de l'alimentation fondée sur les ressources disponibles, la qualité des productions, la promotion des circuits courts, la lutte contre les inégalités sociales d'accès à une alimentation saine et diversifiée, et l'accroissement de l'autonomie – conjuguée à une relocalisation de certaines productions.

En matière de droit à l'alimentation, la FGTB wallonne :

- s'inscrit dans la philosophie de la Charte de Milan et dans la dynamique wallonne de Manger demain;
- se positionne pour une transition alimentaire assurant une juste rémunération des producteurs et productrices, porteuse d'emplois de qualité, locaux et durables car connectés au territoire;
- milite pour l'égalité d'accès de toutes et tous à une alimentation saine et de qualité, via, notamment, les marchés publics.

## 14 MIGRATIONS

Les guerres en Syrie et en Ukraine ont brutalement rappelé au monde la détresse sociale et humaine des personnes réfugiées. Cette dernière crise a également mis en évidence la politique migratoire à géométrie variable, en fonction de l'origine des personnes réfugiées.

Plus récemment, la secrétaire d'État à l'Asile et la Migration, libérale, s'est tristement illustrée en annonçant qu'elle n'accueillerait plus les demandeurs d'asile hommes isolés au sein du réseau Fedasil. Tout cela, en parfaite illégalité, en rejetant les obligations légales de la Belgique et en bafouant l'État de droit. Pour la FGTB wallonne, il faut rompre avec les logiques d'exclusion et d'exploitation visant les personnes migrantes, qui contribuent à une dégradation des conditions de travail et de vie de toutes et tous.

La FGTB wallonne :

- se positionne pour une politique d'accueil et d'asile digne et humaine, respectueuse des droits humains, des engagements internationaux et des lois belges;
- s'oppose aux politiques migratoires à deux vitesses, aux logiques de stigmatisation, d'exclusion et de pourrissement de la situation;
- rappelle son positionnement historique en faveur de la paix, meilleure garante de stabilité et de migrations volontaires, non subies et garantissant la sécurité et les droits des personnes;
- revendique la mise en place d'une commission impartiale, indépendante et permanente de régularisation avec des critères – clairs, objectifs et inscrits dans la loi – basés sur le travail et le séjour;
- propose, dans l'attente d'un accord sur la mise sur pied d'une telle commission au niveau fédéral, l'élargissement de l'accessibilité au Permis unique et l'ouverture de la liste des métiers en pénurie aux personnes sans papiers déjà présentes sur le territoire belge. Plus largement, une réflexion sur l'exercice complet de la compétence ayant trait au Permis unique par les Régions pourrait être menée;
- plaide pour la mise en place, au sein du FOREM, d'une cellule apte à valider les compétences des migrantes et migrants, sans mettre en œuvre une énième politique de contrôle;
- réaffirme son opposition à l'enfermement des personnes migrantes, particulièrement les enfants, et aux centres fermés;
- demande de renforcer les moyens et prérogatives de l'Inspection sociale et du Contrôle des lois sociales et d'exempter leurs agentes et agents de toute obligation, mission ou autre de nature à nuire à leur mission centrale, ces derniers étant tenus à un devoir de confidentialité en ce qui concerne le statut de séjour des personnes comme tout agente et agent de la fonction publique – et notamment de la police – qui les accompagnent lors d'inspections;



- exige, dans ce cadre, la transposition complète de la directive Sanctions et demande qu'un permis de séjour soit accordé dans le cadre de la protection des travailleuses et travailleurs sans papiers employés de façon irrégulière.

## 15 UN ENSEIGNEMENT ÉMANCIPATEUR ET INCLUSIF

Tout en ne remettant pas en cause les résolutions adoptées lors des Congrès précédents, nous nous concentrons ici sur le modèle d'enseignement défendu par la FGTB wallonne.

Le combat pour un enseignement de qualité et égalitaire est aujourd'hui plus que jamais d'actualité et concerne tant les élèves que les travailleuses et travailleurs du secteur. Pour la FGTB wallonne, le rôle de l'enseignement est central et fondamental dans le développement d'une société plus égalitaire et inclusive. L'enseignement et ses parcours de formation doivent permettre d'acquérir les connaissances et compétences utiles pour comprendre la société et le monde dans lesquels nous évoluons afin d'être capables d'y impulser les transformations nécessaires.

C'est dans ce cadre que la FGTB wallonne défend, depuis de nombreuses années, plusieurs revendications fondamentales pour que l'enseignement soit le plus accessible et égalitaire possible et qu'il remplisse au mieux ses missions :

- un réseau unique public qui permette de lutter contre la ségrégation scolaire et de dégager des moyens qui pourraient être affectés à l'amélioration des conditions de travail et de rémunération du personnel ainsi qu'à des dynamiques visant l'amélioration de la dimension sociale et inclusive de l'enseignement : accompagnement différencié, diminution du nombre d'élèves par classe, remédiations, meilleure planification des filières en évitant la concurrence...;
- un tronc commun polytechnique et pluridisciplinaire étendu jusqu'à la 4<sup>e</sup> année secondaire et intégrant des dimensions telles que le respect de l'environnement, l'éducation à la santé et à l'alimentation, l'histoire sociale, la lutte contre les stéréotypes de genre, l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (EVRAS)... Sur ce dernier aspect, la FGTB wallonne se félicite de la généralisation de l'EVRAS et condamne fermement la désinformation véhiculée sur le sujet ainsi que les actes criminels commis depuis contre des établissements scolaires ;
- le tronc commun doit également permettre aux élèves de poser un choix d'études positif à l'issue du tronc commun. Au-delà de ce tronc commun, le parcours dans l'enseignement obligatoire doit se poursuivre jusqu'à l'obtention des certifications maximales accessibles ;
- un enseignement réellement gratuit (des compensations devant être prévues pour les écoles afin de permettre un égal accès à des activités complémentaires). Face aux difficultés de plus en plus grandes des étudiants et étudiantes, une réflexion allant dans le même sens doit également être menée pour l'enseignement supérieur.

La construction d'un réseau unique officiel public doté d'un tronc commun pluridisciplinaire et polytechnique, assurant le principe de la gratuité et l'obligation scolaire jusqu'à 18 ans, constitue la base d'une vision émancipatrice de l'enseignement. La FGTB wallonne se positionne pour l'amélioration du système éducatif, de la qualité de l'enseignement et des conditions de travail et de rémunération grâce à des moyens humains et matériels à hauteur des enjeux. Une réflexion devra également être menée sur la meilleure organisation de l'enseignement francophone en vue de répondre au mieux à ces défis et enjeux.

L'enseignement supérieur doit pouvoir développer les parcours et les cursus correspondant aux besoins des étudiants et étudiantes, des travailleuses et travailleurs soucieux de se spécialiser et/ou de se reconvertir, concrétisant en cela le principe de l'apprentissage tout au long de la vie : faciliter les passerelles, développer la valorisation des acquis d'apprentissage, investir dans les filières de demain, alléger et raccourcir les procédures d'organisation de formations (habilitations) afin de permettre une plus grande réactivité à l'évolution des métiers... L'enseignement supérieur doit être intégré dans une dynamique de développement économique (même s'il importe qu'il en reste indépendant !), culturel et social.

## 16 LOGEMENT

Au centre de nos vies, le logement est également à la croisée des urgences sociales, économiques et environnementales. La rénovation du bâti et le rôle moteur de la chaîne de valeur Construction dans le développement de l'économie sont par ailleurs au centre des politiques de relance wallonnes. Dans ce cadre, une attention toute particulière devra être portée à la lutte contre le dumping social: les marchés publics devront avoir des retombées durables et positives pour les travailleuses et travailleurs wallons ainsi que l'ensemble de la population. Ainsi, lors de l'élaboration des cahiers des charges, l'inscription de clauses sociales, environnementales et éthiques devra tenir compte de l'intégration des secteurs du bois, de la pierre, de l'acier et des fibres.

Pour garantir un accès pour toutes et tous à un logement de qualité, la FGTB wallonne demande :

- l'établissement d'un cadastre des logements et la mise en place d'une grille d'encadrement des loyers privés ;
- le renforcement des moyens d'action des agences immobilières sociales ;
- la mise en place d'un plan ambitieux de construction et de rénovation de logements publics afin de tendre vers 10 % de logements sociaux dans chaque commune ;
- l'interdiction d'indexation des loyers des « passoires énergétiques » mises en location. Cette mesure avait été décidée en novembre 2022 de manière à éviter de pénaliser les locataires de ce type d'habitation, elle a été récemment levée. La FGTB wallonne demande sa réinstauration et sa pérennisation ;
- la prise en compte du vieillissement de la population et de la situation spécifique des personnes porteuses d'un handicap dans les politiques de logement en lien avec les logiques de désinstitutionalisation. Dans ce cadre, la FGTB wallonne revendique la détermination d'un taux de logements d'utilité publique adaptables et adaptés qui puisse répondre à l'augmentation des besoins à venir, en veillant à leur programmation et leur répartition territoriale proportionnée ;
- le développement des mécanismes de tiers-investisseurs pour le financement des travaux visant à l'amélioration des performances énergétiques des bâtiments publics. Ce développement pourrait être orienté vers un élargissement de tels dispositifs aux propriétaires privés, voire aux locataires ;
- la construction de ponts entre les secteurs de l'action sociale et du logement afin de soutenir des initiatives rencontrant les objectifs sociaux transversaux du gouvernement wallon et permettant une réponse rapide et adéquate aux situations d'urgence, de crises et/ou de catastrophes naturelles : habitats inclusifs, solutions innovantes en termes de logement groupé ou collectif, logements de transit, structures de logement d'urgence, essentielles, entre autres, dans le cadre de la lutte contre les violences faites aux femmes et le sans-abrisme... ;
- le soutien et la promotion à apporter par les pouvoirs publics à la démarche et aux projets de logement participatif et aux coopératives de logement ;
- l'intégration d'espaces d'accueil et de rencontre dans les ensembles de logements sociaux ;
- l'abolition totale de la législation anti-squat votée sous le gouvernement Michel.

## 17 ÉDUCATION PERMANENTE

L'éducation permanente est garante des processus démocratiques dans notre société en permettant aux citoyennes et citoyens, aux travailleurs et travailleuses, de questionner le monde qui les entoure, d'exercer leur esprit critique face à la pensée dominante.

Pour cela, le secteur de l'éducation permanente, mais également l'ensemble du secteur socio-culturel, doit continuer à être soutenu à la hauteur de ses missions et à disposer d'espaces pour se développer.

Dans ce cadre, la FGTB wallonne revendique :

- l'octroi des subsides à 100 % ;
- la nécessité de maintenir un subside structurel ;
- de veiller au maintien d'un système d'évaluation des activités qui ne se limite pas à des critères quantitatifs.

## 18 CONTRE L'EXTRÊME DROITE ET SON MONDE : RÉSISTANCE !

Des activistes d'extrême droite tentent actuellement de (re)constituer une force politique unifiée en Wallonie. La lutte contre l'extrême droite ne peut évidemment se concevoir que dans le cadre plus large du combat pour une meilleure redistribution des richesses et une société plus égalitaire.

Mais ces tentatives de développement de forces d'extrême droite doivent nous inciter à la plus grande vigilance et réactivité : des réponses fortes et immédiates s'imposent.

Dans ce cadre, le refus de toute compromission avec l'extrême droite, ses représentantes et représentants, et ses idées doit être une balise que toutes les forces démocratiques se doivent de partager.

Outre le respect strict de ce cordon sanitaire politique, il convient également de continuer à appliquer la même stratégie au niveau médiatique. Le respect de ce double cordon, politique et médiatique, est en effet un des facteurs unanimement reconnus de l'échec d'implantation de l'extrême droite en Wallonie. Il importe de veiller à son respect le plus strict.

La FGTB wallonne insiste particulièrement sur un autre facteur à l'origine de la faiblesse actuelle de l'extrême droite francophone en tant que force politique structurée et organisée, à savoir la vigilance et la réactivité des forces syndicales, du monde associatif et des collectifs citoyens à chaque tentative connue de mouvements néo-fascistes de se réunir ou se rendre visibles.

Plus largement, ce ne sont pas que les partis et associations d'extrême droite qui doivent être combattus mais aussi l'ensemble de leurs idées. Dans un contexte où celles-ci sont de plus en plus banalisées par une certaine droite dite « classique » et de nombreux médias, la FGTB wallonne rappelle l'importance de l'enseignement et de l'éducation permanente dans le travail de sensibilisation et de prévention contre les idées d'extrême droite.

## 19 LIBERTÉS SYNDICALES

La criminalisation des actions syndicales menace, à terme, l'existence de contre-pouvoirs. Face à la guerre totale menée par la droite et le patronat contre les libertés syndicales et, plus largement, contre les droits fondamentaux et libertés démocratiques, la FGTB entend, elle aussi, opposer une stratégie offensive et radicale sur tous les fronts. Il ne s'agit pas seulement de défendre nos droits durement acquis mais bien de repartir à l'offensive pour en conquérir de nouveaux !

Sur le plan politique, la FGTB wallonne :

- s'oppose fermement au projet de loi Van Quickenborne ainsi qu'à toute mesure ou tout dispositif visant à restreindre les libertés démocratiques et droits fondamentaux, individuels et collectifs ;
- revendique l'abaissement des seuils permettant l'instauration d'organes de concertation une de ses revendications prioritaires afin de répondre au défi de la représentation syndicale dans les PME et TPE, enjeu particulièrement important en Wallonie : de 100 à 50 travailleurs et travailleuses pour les CE et de 50 à 20 pour les CPPT. Un seuil légal – de 5 à 10 membres du personnel, maximum – doit également être instauré pour la mise en place d'une délégation syndicale, avec la protection légale ad hoc ;
- demande le renforcement des droits et prérogatives des CPPT ;
- revendique la suppression des dispositifs de service minimum imposés dans les transports publics, que ce soit au niveau fédéral ou régional ;
- milite pour l'exclusion des mouvements sociaux de l'infraction d'entrave méchante à la circulation et l'arrêt immédiat par les juridictions belges de leur criminalisation ;
- se positionne plus largement pour l'exclusion explicite des actions syndicales du champ d'application de la législation antiterrorisme, des sanctions administratives communales et de l'ensemble du code pénal ;
- soutient la revendication de création d'un organisme indépendant et impartial destiné à recevoir les plaintes liées à des violences commises par des fonctionnaires de police ;
- demande que les stratégies policières dites « de maintien de l'ordre » ainsi que l'utilisation de certaines armes par les forces de police fassent l'objet d'un large débat démocratique.

### **Interrégionale wallonne de la FGTB**

rue Haute 42  
1000 Bruxelles  
T +32 (0)2 506 82 36

### **Espace Solidarité**

rue de Namur 47  
5000 Beez  
T +32 (0)81 26 51 52

[fgtb-wallonne.be](http://fgtb-wallonne.be)  
FGTBwallonne  